

BELGIQUE - BELGIE

Bimestriel

P.P. P.B.

BRU. X

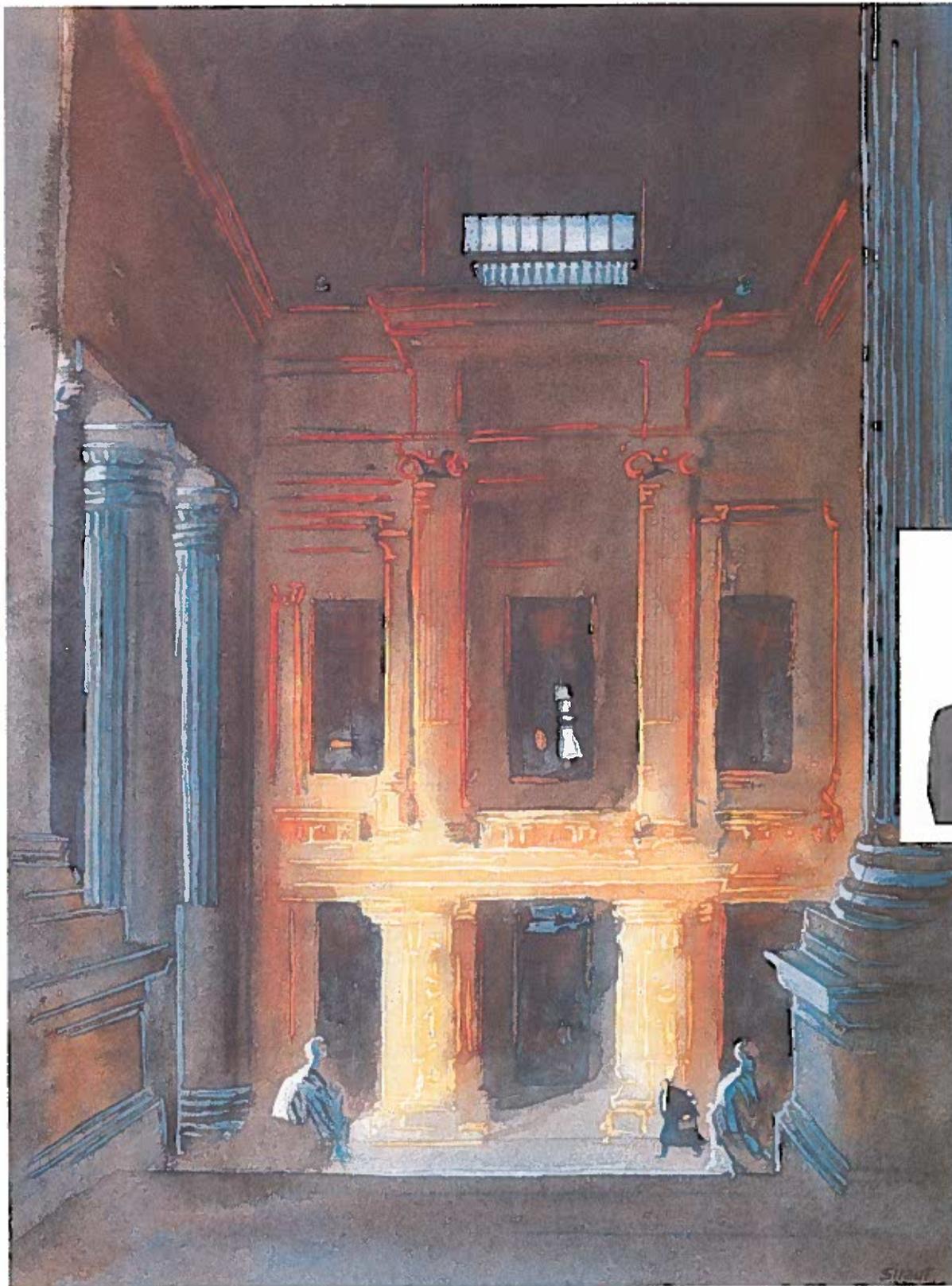
10/517

Bureau de dépôt
Bruxelles X



LA CONFERENCE

ANNÉE JUDICIAIRE 1990/1991
N° 3 JANVIER 1991



Journée d'études
sur la vie
du contrat
à prestations
successives

Grande
Conférence
de M. Robert
Laffont



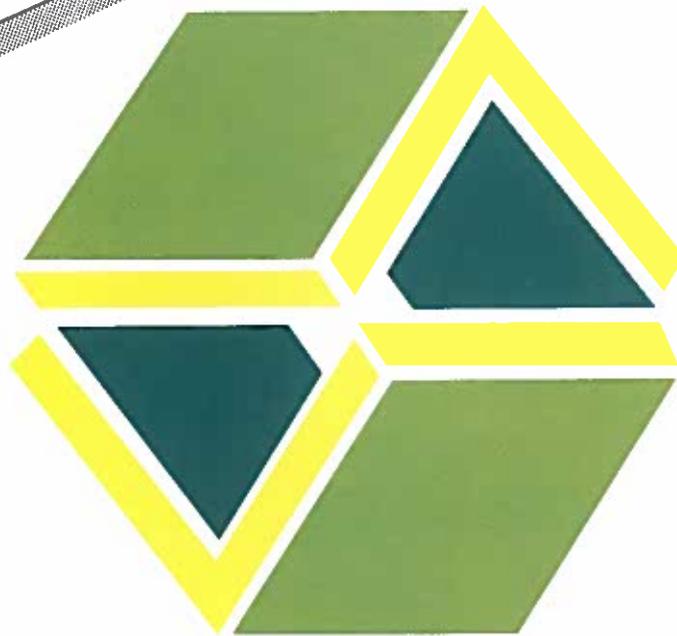
Adrien Wolters :
Billet d'un ancien
Bâtonnier et
Palais littéraire
et artistique

Suite
des mémoires
de la Conférence



EMPRUNT...
pour construire,
acheter,
aménager
votre maison

***Pas de révision
quinquennale***



SIÈGE SOCIAL

Rue de la Loi 42
1040 BRUXELLES
Tél.: 02/233.27.11

OCCH
office central de
CREDIT HYPOTHECAIRE
Etablissement public sous la garantie de l'Etat

Prêts hypothécaires aux meilleures conditions ● Pas de révision ni adaptation quinquennale ● Prêts hypothécaires avec garantie de la Région ● Conditions spéciales pour l'achat de terrains à bâtir et les nouvelles constructions
**INVESTISSEMENT INTERESSANT
VIA NOS BONS DE CAISSE
ET NOS CARNETS D'EPARGNE.**

BRUXELLES

Rue du Commerce, 131
1040 Bruxelles
Tél.: 02/238 02 12
238 02 13
238 02 10

HAINAUT

Rue de la Halle, 38
7000 Mons
Tél.: 065/35.17.00
31.59.14
31.59.17

LIÈGE

Bld d'Avroy, 120
4000 Liège
Tél.: 041/23.33.91
23.30.82
23.37.63

LUXEMBOURG

Avenue Nothomb, 44
6700 Arlon
Tél.: 063/22.04.38
22.06.84

NAMUR

Avenue Cardinal Mercier, 54
5000 Namur
Tél.: 081/73.66.76
73.66.97

EDITORIAL

L'époque des vœux bat son plein. Nous ne serons certainement pas les premiers à vous les présenter. Nous espérons seulement ne pas être les derniers...

Le premier vœu de la rédaction sera donc particulièrement égo-centrique: puisse enfin ce périodique, fiévreusement attendu de tous, paraître en temps voulu, au seuil de cette année nouvelle.

Nous en avons relevé le défi.

Au moment où vous lirez ces quelques lignes, vous saurez si nous avons réussi ou échoué...

Mais même tardifs, nos vœux, pour vous tous qui nous lisez et nous avez manifesté votre sympathie et votre enthousiasme pour cette nouvelle présentation qui commence à se roder, n'en seront pas moins vifs et sincères.

Que cette année nouvelle soit celle de la réalisation de vos souhaits les plus chers, non seulement sur le plan professionnel, mais également, puisque - faut-il le rappeler? - les intérêts et les activités de la Conférence ne se limitent pas à l'exercice de notre profession, sur le plan strictement privé.

Notre Président profitera certainement des festivités de la Rentrée pour vous réitérer ces vœux de vive et chaleureuse voix.

La rédaction

ÉDITORIAL



"Si la Conférence m'était contée", avec Robert Libiez

LA CONFÉRENCE :
ÉDITÉE PAR LA CONFÉRENCE
DU JEUNE BARREAU DE BRUXELLES /
ÉDITEUR RESPONSABLE : JEAN CRUYPLANTS, PRÉSIDENT,
RUE DE FACQZ, 78-80, 1060 BRUXELLES,
TÉL. : 02/534 20 20 - FAX : 02/534 30 18 /
COLLABORATRICE PERMANENTE : RÉGINE WATERMAN,
PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES,
PLACE POELAERT, 1000 BRUXELLES, TÉL. : 02/508 66 43 /
RESPONSABLE DU PÉRIODIQUE : AGNÈS THEUNISSEN,
COMMISSAIRE, CH. DE LA HULPE, 187, 1170 BRUXELLES,
TÉL. : 02/675 30 30 - FAX : 02/675 30 31 /
MISE EN PAGE, LAY-OUT : DEPHI - PHILIPPE DEGAIND,
TÉL. : 02/538 80 74 - FAX : 02/538 80 62 /
PHOTOCOPIAGE : VISION'R - EDDY RAIDOUX-ROQUIER,
TÉL. : 02/735 68 24 FAX : 02/733 85 49 /
IMPRESSION : HENS & MARKADIEU - RÉGIS MARTINAGE,
TÉL. : 02/521 17 15 - FAX : 02/522 18 89 /
RÉGIE PUBLICITAIRE : R.N.C. - ALBERT DE ROUBAIX
TÉL. : 02/521 17 15 - FAX : 02/522 18 89 /
REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES (sauf indication contraire)
JEAN DRAGUEZ DE HAULT - RUE DES FRÈRES INBELS, 40
1325 CHAUMONT-GISTOUX - TÉL. : 010/84107 15

SOMMAIRE

- 3 Editorial
- 5 Billet du Directoire,
par Viviane Pouleau
- 7 Activités : Rentrée solennelle,
le 11 janvier 1991
- 9 Billet d'un ancien Bâtonnier,
par Adrien Wolters
- 10 Chronique : Si la Conférence
m'était contée,
par Guy Delfosse
- 14 Chronique : Le droit qui change
par Nathalie Dumont
- 18 Compte-rendu : La Grande Confé-
rence de Melchior Wathelet
par Jean-Louis Bloch
- 20 Chronique : La solitude du plaideur
de fond,
par Bruno Dayez
- 22 Tribune : Le Conseil des Barreaux
de la Communauté Européenne
- 23 Activités : Journée d'études sur la
vie des contrats à prestations suc-
cessives
- 24 Echos : La vie de la Conférence par
les membres de la Commission Ad-
ministrative
- 27 Tribune : Amnesty International au
Barreau
- 28 Chronique : Se vendre disent-ils
par Olivier Collon
- 30 Compte-rendu : Le Cercle Marin de
Me Geneviève Tassin
par Alain P. Couturier
- 32 Activités : Mardis du cinéma et
Tournoi de Squash
- 33 Activités : Cercles Marin de Me Char-
les de Selliers et Me Michel Forges
Tribune : Communication du
Conseil de l'Ordre
- 34 Chronique : La plume au vent,
par Jennifer Waldron
- 36 Chronique cinématographique :
Quand les auteurs et réalisateurs se
font plaisir... ,
par Guy Uytendaele
- 38 Activités : Robert Laffont à la Tri-
bune des Grandes Conférences et
Palais littéraire et artistique de
Me Adrien Wolters
- 39 Chronique : Echos des autres barreaux
par Marc Libert
- 40 Voyage : Les Indes et le Népal -
C'est l'Inde... mais moi j'aime !
par François Mokulsky
- 43 Compte-rendu : Le mini-recyclage
sur la détention préventive,
par Alain Vergauwen
- 44 Activités : Les mini-recyclages
- 46 Agenda et informations utiles

Illustration de la couverture par Marcel Siraut :
Aquarelle reproduite avec l'aimable auto-
risation de l'artiste, auquel nous devons
également les dessins humoristiques repris
en page 14 et 26.



SERVICE VOITURIER

A DEUX PAS DU PALAIS DE JUSTICE

LE GRAND PALAIS

VOUS ACCUEILLE DU LUNDI
AU SAMEDI DE 12 H A 14 H 30
ET DE 19 H A 24 H
LUNCH GASTRONOMIQUE
BANQUETS ET SEMINAIRES

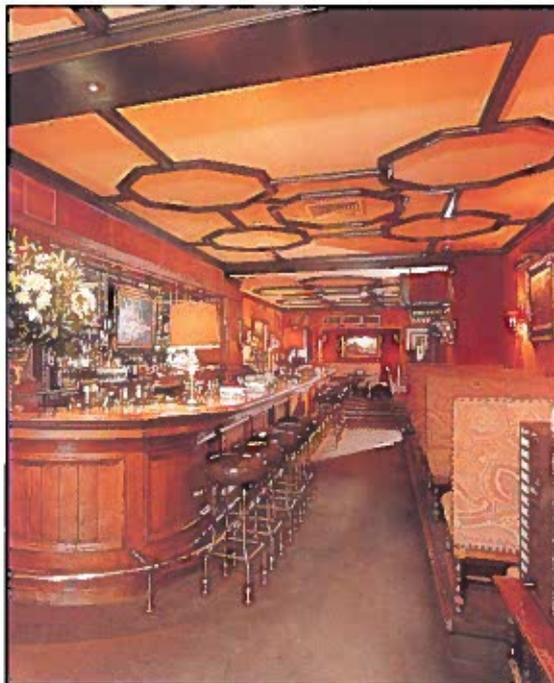
16, RUE DU GRAND CERF - 1000 BRUXELLES
RÉSERVATIONS : TÉL. 514.18.00 FAX : 512.67.02



Restaurant PIMM'S

2, RUE DU BAUDET
1000 BRUXELLES
(Coin rue du Pepin - rue du Baudet - Porte de Namur)

TEL. 511.17.04
DERNIERE COMMANDE A 24 H



*Copenhagen
Tavern*



*Spécialités de Poissons Fumés
Grand choix de Buffet Froid
De 11 h à 1 h du matin (non stop)*

6a BOULEVARD DE WATERLOO
1000 BRUXELLES
TEL. 513 50 62

Le billet du directoire

par Viviane Pouleau



Comment s'y est-il pris, notre Président, pour me convaincre d'accepter de rédiger, dès maintenant, le billet du Directoire... alors que je m'étais juré de ne plus prendre le moindre engagement supplémentaire, pour tenter d'aérer, enfin, mon agenda ?

Comment s'y est-il pris, vraiment, alors que je pensais disposer encore d'un sursis de quelques 18 mois avant d'avoir à affronter les difficultés de l'initiation à la rédaction d'un "Billet" ?

Comment s'y est-il pris, que diable ? Tout simplement: parce que c'était lui, parce que c'était elle.

Lui : Jean, qui dans le billet précédent nous avouait : "Votre président est un homme heureux". Et il le mérite, avec son sens constant de la fête, la chaleur de son accueil et la richesse de ses idées. Qu'il le sache : sa Commission et son Directoire baignent dans le bonheur total.

Et surtout, répétez-le à tout le monde!

Elle: la Conférence du Jeune Barreau, qui nous rend au centuple ce que nous lui donnons.

Comment dire non, dans ces conditions?

Le premier trimestre vient de tourner sa dernière page et déjà s'inscrit le moment d'un premier bilan: celui-ci sera dressé sous l'éclairage des activités destinées aux stagiaires.

La journée d'accueil des stagiaires de ce 9 octobre révéla, dans un enthousiasme partagé, l'intérêt réciproque des uns (les plus jeunes) pour les autres (des moins jeunes aux plus sages).

Un commentaire, en conclusion : ce fut une réussite totale.

Les activités "Portes Ouvertes" concentrées sur une seule journée, en raison du calendrier, fort lourd, des cours CAPA, permirent d'accueillir de nombreux participants auxquels il fut prouvé, pendant les entrevues qu'ils eurent avec d'éminents magistrats, que l'accueil du stagiaire ne se limite pas seulement au barreau mais qu'il s'étend également à la magistrature.

Un message et un remerciement, en conclusion :

- un message, constant tout au long de la journée, celui des magistrats: "En cas de difficultés, n'hésitez pas à faire appel à nous";

- un remerciement : qu'il me soit permis, une fois encore, Mesdames et Messieurs les Magistrats, de vous remercier, tant pour votre disponibilité que pour la générosité de votre discours.

Le tableau du Service de Remplacement est établi (ouf!). Sur 286 stagiaires contactés personnellement (je remercie ici Monsieur Van Hecke, pour sa précieuse collaboration), à l'effet de faire connaître leurs convenances et desiderata, 82 ont répondu dans les délais.

Une question, en conclusion: pourquoi le silence des autres?

Le service de collaboration et de recherche de stagiaires fonctionne. Pas toujours au rythme souhaité par les demandeurs, patrons ou stagiaires/collaborateurs.

Qu'ils sachent que je m'y emploie un week-end sur deux... mais-les demandes sont nombreuses et doivent être classées en fonction des spécialisations et caractéristiques de chacun. C'est un travail de longue haleine. Qu'il sachent aussi qu'il

n'existe pas de liste des stagiaires demandeurs: ces derniers sont individuellement informés des recherches des candidats-patrons et personnellement invités à se mettre en contact avec ceux-ci, compte tenu des profils des offres et des demandes.

Une promesse, en conclusion: je poursuis mes efforts et tâcherai de faire mieux à l'avenir. Pour m'y aider, puis-je vous demander de me tenir informée, si vous avez trouvé "chaussure à votre pied". Ceci me permettra d'accélérer mes prochaines démarches.

Les exercices de plaidoiries tournent bien, depuis le 15 octobre dernier. Que j'aime les lundi après-midi passés au Palais à l'écoute des prestations des plus jeunes d'entre nous.

Que ces moments sont riches et porteurs d'enseignement pour moi!

Deux observations, en conclusion:

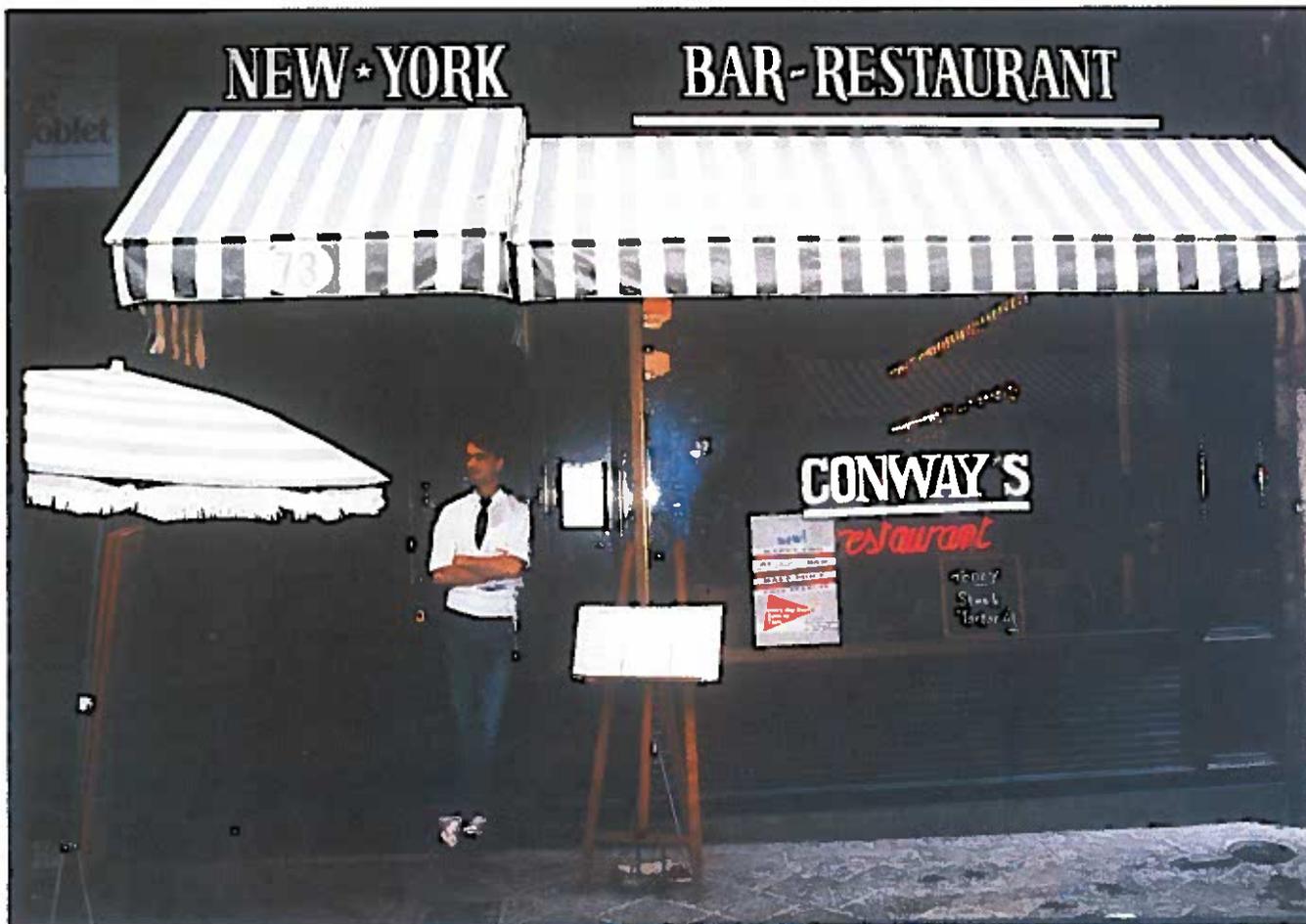
- Il m'a été rapporté que certains des stagiaires se plaindraient de la tardiveté des convocations. Celles-ci sont envoyées trois semaines à l'avance. Il est vrai que la Poste s'est montrée capricieuse dernièrement. Il en sera tenu compte, à l'avenir;

- certains stagiaires donnent (peut-être à tort) l'impression de ne pas prendre cette épreuve très au sérieux. Quel dommage! Faut-il leur rappeler qu'elle est obligatoire et qu'il faut obtenir 60% des points pour réussir? Que ceux qui se sentent visés... le soient.

Les recyclages et mini-recyclages se dérouleront essentiellement à partir de ce 10 janvier.

Une avant première, toutefois, et une réussite : le mini-recyclage sur la nouvelle loi en matière de détention préventive. Une réussite, grâce à la très grande qualité des intervenants: Monsieur le Procureur du Roi Dejemeppe et Me R. De Beco, grâce au grand nombre de participants ainsi qu'au dévouement efficace du très dynamique Jean-Louis Bloch. Qu'ils en soient tous, de tout coeur, remerciés.

Mais je m'arrête ici, j'ai déjà été beaucoup trop longue... Il est vrai que, quand on aime, on ne compte pas.



10 Avenue de la Toison d'Or - 1060 Bruxelles - 02/502 29 10

RNC

REGIE NATIONALE DE COMMUNICATION s.c.



Pour toute demande
d'insertion publicitaire dans
nos éditions,

Boulevard de la Révision, 98 • B-1070 Bruxelles
Tel. (02) 523 17 63 • Fax (02) 522 18 89

Rentrée solennelle

10 h 45

Hommage aux morts

11 h 00

Séance académique en la salle des audiences solennelles de la Cour d'Appel Me Michel Vlies, orateur de rentrée, prononcera le discours sur le thème "Le Paradoxe de Babel".

Me Jean Cruyplants, Président de la Conférence, lui donnera la réplique.

Me Xavier Magnée, Bâtonnier de l'Ordre, conclura.

19 h 30

Banquet organisé par la Conférence en l'honneur de ses hôtes, dans les Halles de Schaerbeek, rue Royale Sainte Marie.

Le dîner sera traditionnellement suivi de la revue et d'une soirée dansante.

Vendredi
11 janvier 1991



Réservation et participation aux frais

- Séance académique : réservation au secrétariat de la Conférence, de 9 h à 12 h (tél. 508.66.43) jusqu'au vendredi 4 janvier 1991.

- Banquet:

Stagiaires de 1ère année : 1.250 frs

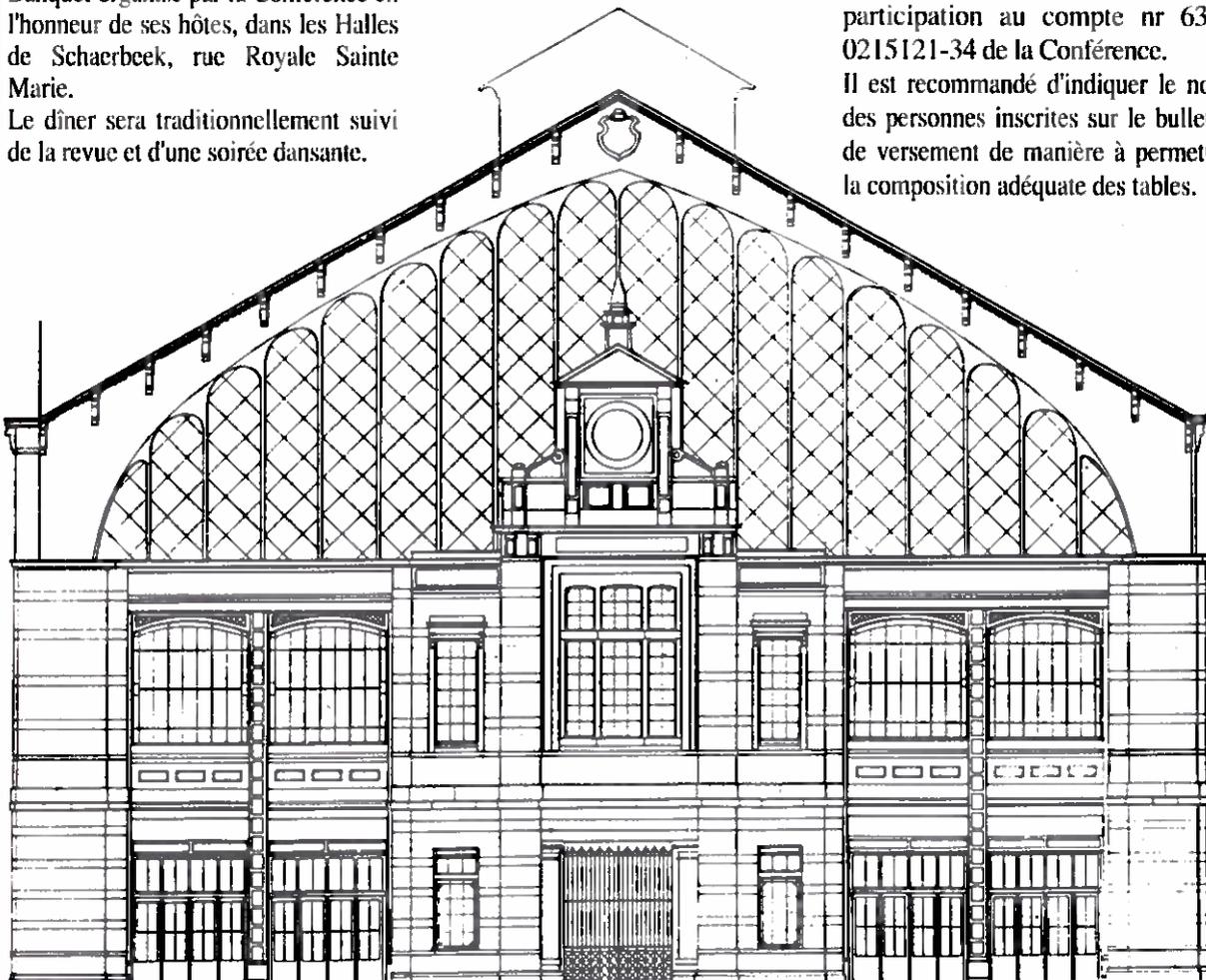
Membres ayant moins de 3 années de barreau au 1.09.90 : 1.750 frs

Autre membres : 2.450 frs

Non-membres: 2.850 frs

La réservation se fait exclusivement par versement du montant des frais de participation au compte nr 630-0215121-34 de la Conférence.

Il est recommandé d'indiquer le nom des personnes inscrites sur le bulletin de versement de manière à permettre la composition adéquate des tables.



Les Halles
de Schaerbeek

**RTL-TVI
DIMANCHE
13 JANVIER
11 HEURES**

**L'ÉMISSION
"CONTROVERSES"
sera consacrée
au 150^e ANNIVERSAIRE
de la CONFÉRENCE du
JEUNE BARREAU**

Edouard

FOURREUR

Avenue Louise 21, 1050 Bruxelles
Louizalaan 21, 1050 Brussel
TEL. (02) 538 02 20



le billet d'un ancien bâtonnier

par Adrien Wolters

BILLET

A propos du projet de réforme du code judiciaire

Ce numéro du périodique s'accompagne de la première livraison des Cahiers de droit judiciaire. On y trouvera le texte du projet de loi modifiant le Code judiciaire ainsi qu'un substantiel commentaire de ce texte dû à la plume vigoureuse de Jacqueline Linsmeau.

Le Président de la Conférence a souhaité que je rédige à cette occasion ce qu'il appelle un "billet d'humeur". Quand on parle d'humeur sans préciser qu'elle est bonne, cela veut généralement dire qu'elle ne l'est pas. Comment du reste, être de bonne humeur, lorsque la semaine dernière, dans une affaire fixée depuis 6 mois pour une audience entière, j'ai reçu 20 pages de conclusions additionnelles la veille de cette audience? J'ai choisi de plaider plutôt que de perdre 6 mois. Je n'avais de toute façon, que l'embaras du mauvais choix.

Il y a pire. Quelques jours plus tard, c'était moi qui devais obtenir de l'amabilité de mes confrères le report d'une affaire, elle aussi fixée de longue date, parce que mes clients avaient tardé à me documenter.

Devons-nous considérer ce genre de situation comme une inévitable malédiction et nous en faire une raison? Ou bien y aurait-il vraiment un remède dans une modification législative?

Le projet de loi tente de répondre à ces interrogations.

Le fait-il bien, c'est une autre question, dont chacun de nous, éclairé par les commentaires de Jacqueline Linsmeau, jugera.

Mais je voudrais faire trois remarques:

1. Il est illusoire de croire que la ré

forme projetée permettra de résorber l'arriéré judiciaire.

Les magistrats qui veulent travailler (et c'est de loin le plus grand nombre) travaillent déjà à la limite de leurs possibilités, compte tenu des conditions matérielles lamentables qu'on leur impose.

Les autres, ceux qui cherchent par tous les moyens à juger le moins possible, ne changeront pas leurs habitudes.

Il faut d'urgence augmenter le nombre des juges et leur mode de nomination (tiens, à propos, où reste donc le projet du Ministre sur les nominations de magistrats, projet qui était prêt, paraît-il, il y a un an et dont on ne parle plus?).

Il est tout aussi urgent de faire sortir du XIX^{ème} siècle l'infrastructure judiciaire.

D'autres pays l'ont fait. Pourquoi en serions-nous incapables?

2. Les avocats, eux, doivent changer leurs (mauvaises) habitudes.

Mais surtout modifier leur état d'esprit à l'égard du déroulement du procès.

Trop d'avocats reprennent le dossier la veille de l'audience et s'aperçoivent alors qu'ils ont oublié de communiquer une pièce ou d'invoquer un argument. Grâce au fax, nous avons même droit à des communications nocturnes.

Trop d'avocats considèrent aussi que le rôle du défendeur est de retarder autant que possible l'issue du litige.

Si les adversaires - tout en continuant évidemment à se battre fermement sur le fond - collaboraient au déroulement harmonieux du procès, combien notre vie n'en serait-elle pas facilitée?

Encore une fois, cela existe ailleurs.

Je pense notamment au Danemark où les adversaires constituent ensemble le dossier qui sera soumis au tribunal. Pourquoi pas chez nous?

A cet égard, si le projet devient loi, il faudra déposer son dossier un certain temps avant l'audience et surtout les délais pour conclure seront prévus à peine de forclusion.

Ces mesures sont empoisonnantes. Mais il est des poisons qui rétablissent la santé.

3. Et enfin, il y a notre projet sur la répétibilité des honoraires si bien commenté par celle qui en fut l'un des principaux auteurs.

Si l'expression "répétibilité des honoraires" fait peur, que l'on se contente de parler, si l'on veut, d'adaptation des indemnités de procédure. Ca m'est égal.

Mais que l'on fasse quelque chose. Voilà qui réduira l'arriéré judiciaire en décourageant les mauvais procès. Mais qui par contre assurera plus de justice en encourageant les bons.

Et qui supprimera, ou du moins atténuera, cette injustice séculaire qui fait supporter à celui qui gagne son procès une charge parfois très lourde.

Ce projet est bon. Il dort depuis deux ans à l'Ordre national.

Où je me suis laissé dire qu'on l'avait enterré parce que certains barreaux n'en voulaient pas.

Mais ce n'est sûrement pas vrai. Nous avons un Doyen et un Vice-Doyen clairvoyants et énergiques.

Alors, le projet passera.

D'ailleurs, je regarde par la fenêtre. Le brouillard s'est dissipé et un soleil encore timide éclaire la feuille qui tombe.

Allons, l'humeur est un peu meilleure.



Si la conférence m'était contée ...

par Guy Delfosse



"De mémoire d'avocat". Dans un premier chapitre, j'évoquais l'influence soit-disant délétère, que les "calotins" prêtaient au Jeune Barreau, et à tort, sur les jeunes couples de stricte observance. Une autre fois, je dirai combien longtemps (trop longtemps) les "Faucons Rouges" boudèrent une conférence, suspectée par eux de snobisme et de conservatisme.

Dans la foulée, je rappelais quelques "starlettes" de mon temps à qui les révuistes chevronnés de mon époque (Coupé, Carlier, Hamesse, Hambenne) avaient donné leur éblouissante chance.

A tout Seigneur, tout honneur, la présente chronique concerne essentiellement, avec moult versions propres à la dispersion de mon esprit, Robert Libiez, qui fut l'un de mes présidents, qui a été votre bâtonnier à tous, et qui est un assez bon exemple du président qui n'en a fait ni trop, ni trop peu, rendant la charge lourde, mais encore supportable. Car, de vous à moi, je crains fort la surenchère dans la fonction. Bientôt, elle sera si encombrante et si onéreuse que les candidats n'oseront plus s'y présenter....

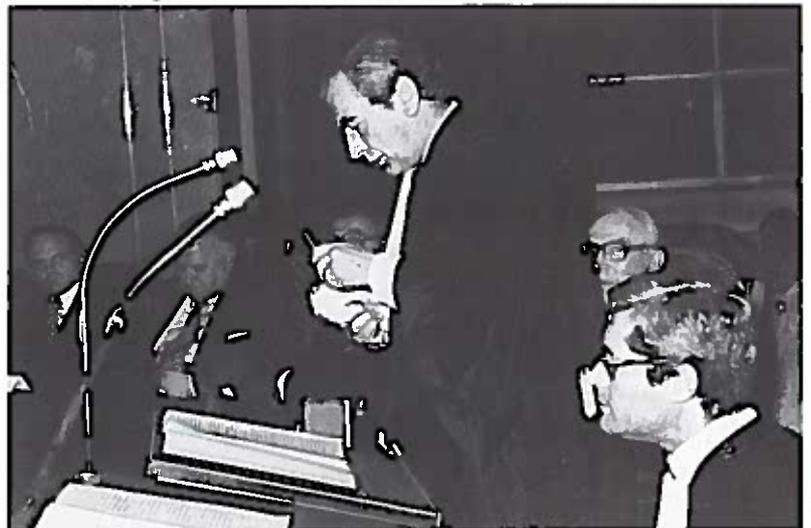
Il y a diverses manières d'écrire l'histoire. Celle, précise, minutieuse, basée sur la recherche de documents irréfutables et peu connus. Façon Sorbonnard ou Membre de l'Institut de France. Celle aussi, bizarrement, des têtes pensantes et fortes des universités américaines, qui n'ont pas leur pareil pour vous décrire les affres et l'asthme de Proust (Pinter), les complexes de Simenon (Eskin) ou les moeurs françaises à toutes les époques (A la Française). J'eusse aimé publier, à leur manière, tous les

noms et toutes les fonctions des présidents et commissaires, tous les titres des revues de fin d'année, tous les petits et grands voyages, toutes les causeries du Cercle Auguste Marin (qui sait encore que cet avocat mort au champ d'honneur comme Apollinaire était un poète aussi doué?), toutes les audiences solennelles de rentrée, toutes les initiatives diverses, prises par les présidents successifs, dont - juridiquement et financièrement - les plus importantes furent sans doute les recyclages périodiques et les Editions - que je veux croire florissantes - du Jeune Barreau.

Il y aurait là matière à un livre susceptible d'intéresser quelques dizaines de nostalgiques collectionneurs de Coléoptères et, en ce qui concerne les nombreux invendus (encore suffirait-il d'un bon index alphabétique pour que les vaniteux confrères, simplement cités, fassent l'emplette de cet ouvrage "majeur"), il serait toujours opportun d'offrir cette brique (150 ans de Conférence!) à nos confrères étrangers en visite. Mais vous oubliez que j'ai une forêt vierge de haobabs dans la

main pour tout ce qui ne m'amuse point. Et, ce qui m'amuse, c'est de suivre les méandres d'une mémoire nonchalante et sélective, n'hésitant parfois pas à flancher sérieusement... ou à télescoper les années!

Du moins, pour l'instant, sommes-nous bien en 1959-60, il y a six lustres. Secrétaire sous Bricmont, j'étais au Cercle Marin sous Libiez. Si je devais définir mon bien-aimé "Tigre" en quelques mots: je dirais franc comme l'or, mais pas incapable de jouer au chat et à la souris; apparemment brutal mais foncièrement généreux. Et, bien sûr, quel orateur! Vous ne me croirez pas mais lorsque, à l'assemblée générale 59, Bricmont passa le relais à Libiez, j'en pleurais d'émotion, absolument non feinte. C'était l'époque où les stagiaires n'avaient pas de cours CAPA (mais aisément 60 pro Deo par triennat, sans taxation, même tardive, de l'Etat). Par contre, ils avaient l'obligation morale d'aller écouter plaider leurs illustres aînés. Ah! les divorces de Van Pé! Ah! Libiez et Bricmont défendant un chirurgien coupable d'avoir mutilé une transsexuelle



M. le Bâtonnier Libiez.

(cela froufroulait joliment dans la salle)! Ah Libiez, obtenant, au nom des riverains de l'Avenue F. D. Roosevelt, de faire démolir un H.L.M. trop élevé (cela s'est arrangé par une riche transaction). Quel ineffable bonheur de suivre les débats! Quel régal! Les roulements de R borains de Libiez, les coups de clairon de Briemont, les susurrements suaves de Van Pé, ne faisaient que renforcer mon admiration. Par la suite, attendant par hasard mon tour en correctionnelle où ils plaidaient du droit pénal financier, j'appris, sur le tard, à admirer la luminosité d'un Van Ommeslaghe, la vigueur efficace d'un Verbruggen, la subtilité d'un Grégoire. Mais en ce temps-là, le goût, la mode allaient à l'éloquence littéraire, également illustrée, avec quel talent! par Risopoulos. Goût si prononcé que Wouters et Vergauwen faisaient spécialement le voyage de Paris pour y aller écouter Garçon, Moro de Gialferri, Tixier-Vignancour, Floriot sans oublier les procès de l'OAS... tandis que je me contentais, plus modestement, d'écouter Flagey-Senior dans le procès Veuve Joyeuse-Béjart - Héritiers d'Hoffenbach.

J'ai raconté, précédemment, pour alécher le lecteur friand de querelles de ménages, que Libiez avait failli me brouiller avec ma femme. J'exagérerais bien sûr. A dessein, mes mémoires sont singulièrement romancées. Claude Van Ham me traitait de "torde sincère" et Hammesse m'enviait ce "redoutable pouvoir" que j'avais, selon lui, de "croire vrai tout ce que je racontais". Il n'empêche que je me souviens, après qu'avec Libiez et sa bande, nous eussions de concert reçu nos confrères étrangers au Boeuf sur le



Toit et chez Paul au Gaity (établissements disparus aujourd'hui), d'un retour aux petites heures et d'un accueil nettement frisquet. Libiez me l'avait-il vraiment imposé, ou bien est-ce moi qui m'étais amusé comme un petit fou, ou les deux à la fois? Il est vrai que c'était un président très exigeant (tyrannique serait excessif). Toujours est-il que ma réponse fusa: "Je suis rentré à bon port? Je n'ai rien fait de mal. Si tu n'es pas contente, Libiez m'a dit de te mettre dans un harem. J'étais en service commandé, non!? Tu sais parfaitement que Robert ne badine pas avec les lois de l'hospitalité". Vraie ou fausse, l'histoire du Harem (qui valut à Robert un haine corse de ma femme, durant un lustre)? Chateaubriand a bien confondu (dit-on) le Nil et le Mississipi? Hippolyte, dont je partageais souvent les escapades, ne remet-il pas en doute

l'existence de Molière?

De la présidence de Libiez, je veux sauver encore quelques impérissables souvenirs.

Un discours de rentrée de haute volée: Eloge de Maître Personne par feu Me Yves Hayoit de Termicourt. Et la modestie de son père, l'illustre P.G. Pour applaudir, ce qu'il fit du bout des doigts, son rejeton, il avait décliné le "fer à cheval" et pris place dans le public.

Le voyage? l'équivalent de notre week-end de septembre. La vallée de la Chevreuse et sa gastronomie. On est loin de la Chine, des USA, du Brésil, de l'Inde, d'Israël, du Zaïre. Peut-être n'était-ce pas plus mal? Henry Dewit et Paul Valvekens y semaient la bonne humeur et Jean Dal y était vertigineux de culture. Ayant participé, en tout cinq fois, au deux types de voyages, nous y reviendrons. Sachez déjà

*Le procès
ficif*

Propriétés Immobilières
société anonyme
02/345 77 13 - 345 77 26
Avenue Molière 202, 1060 Bruxelles
Erik Deckers, administrateur délégué

tous les services immobiliers

achats
ventes
locations

prêts hypothécaires

conseils en assurances

peinture
tapissage
tapis - plain

TELEFAX :
345 86 50

Consacrez moins de temps à l'administration et plus de temps à la rentabilité de votre entreprise grâce au **GUIDE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE**

GUIDE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE

LE GUIDE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE VOUS FAIT GAGNER UN TEMPS PRECIEUX, EN REpondANT, DE FAÇON PRECISE ET FIABLE, A VOS PROBLEMES QUOTIDIENS:

- Vous désirez investir: comment tout savoir sur les aides publiques à l'investissement? Sont-elles cumulables avec les incitants fiscaux?
- Quelles sont les formalités pour engager et licencier du personnel dans les meilleures conditions?
- Quels sont les avantages de la nouvelle S.P.R.L.U. par rapport à la S.P.R.L. classique?

ACCESSIBLE, ACTUALISE, PRATIQUE, LE GUIDE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE VOUS AIDE A MIEUX GERER VOTRE CAPITAL-TEMPS!

1990, l'ouvrage de base comprend près de 2.000 pages
Prix de vente de l'ouvrage de base : 3.950 FB (4 tomes)
Mises à jour et suppléments : 9,5 FB la page
(paraissent 3 à 4 fois par an) Code de commande : GUJE

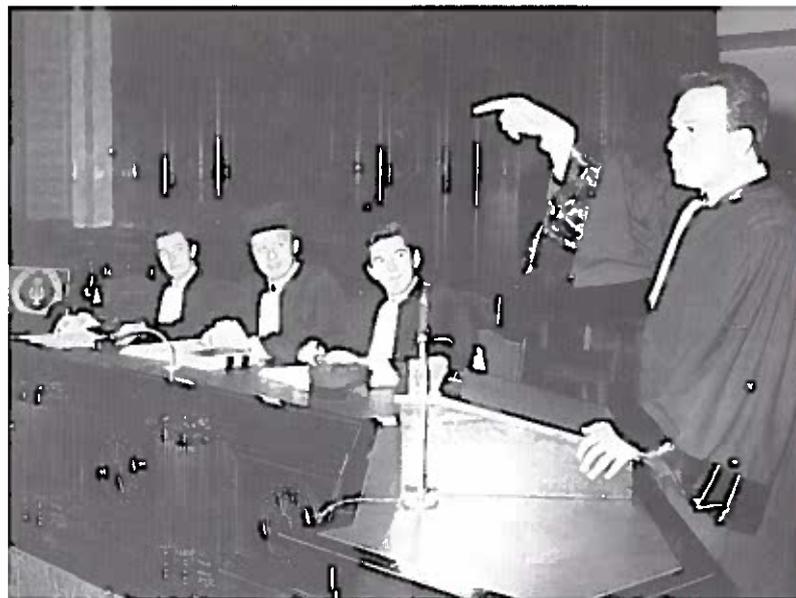
pour commander :
téléphonez au n° (02) 736.89.80

story scientia
E. Story-Scientia
éditions juridiques et fiscales
34-35 Place de Jamblinne de Meux
1040 Bruxelles
Tél.: (02) 736.89.90

que pour nous la Conférence c'est plus l'amitié - comme avec De Gavre à Venise - qu'une succursale moins onéreuse des voyages Kuoni. De bonnes "grandes Conférences" en nombre moyen. Le psychiatre Sivadon et le fougueux historien Henri Guillemin (Rousseau) alors encore peu connus du grand public. Un gag mémorable lorsque l'ambassadeur Drake raconta le sabordage du "Graaf Spee". Il joignit si bien le geste à la parole que les candélabres de la salle d'audiences solennelles s'éteignirent au moment stratégique! Il avait shooté dans les fils!

L'événement de l'année (et encore, il ne se déroulait qu'une année sur deux): le procès fictif. Mon année, il fut donné deux fois, à bureaux fermés et ensuite télévisé. Il fut, en outre, honoré de la présence de S.M. Le Roi. A la Cour: Renkin (Président)(†) assisté de de Biseau (devenu président d'Assises pour de vrai... la vie est comique! A l'époque, Gérard était surtout connu comme chanteur d'opéra, amateur soit, mais exceptionnel) et de Robert Sacré (PDG Grande Distribution). Dans le box des accusés: Louis Dieryckx. A l'accusation: le "procureur général" Delfosse (ensuite j'ai plaidé 33 fois en Assises... mais à la défense!). A la défense: Hippolyte Wouters. Thème du procès: Les Cousins d'après le film de Chabrol.

Ce genre d'exercice est aujourd'hui abandonné. Mes jeunes confrères n'ont d'ailleurs pas besoin d'attendre longtemps, comme votre serviteur, pour plaider vraiment en Assises. Bien que ce procès fictif exigeât un travail énorme et connût un succès public tel que Serge Leroy en avait tiré un film RTBF, la formule



La Cour.
Président M. Renkin (†).
Assesseurs :
G. de Biseau, président
actuel de la Cour
d'Assises du Brabant
et R. Sacré,
actuellement
dans le secteur
de la distribution.
Avocat Général (fictif) :
Me G. Delfosse.

n'avait pas que des partisans. Philippe Toussaint, par exemple, que je n'ai jamais entendu juger déplacé nos embrassades, dans les couloirs du palais, comme dans une cour de récréation ou des coulisses d'un théâtre, estimait, non sans raison, qu'il ne convenait pas que des avocats, dont c'est le métier, transformassent un procès d'Assises en mascarade-spectacle.

Le Roi fut moins sévère que le politologue-justitiologue-criminologue Toussaint. Il nous complimenta qu'on "causait" bien. Nous ne trouvâmes rien de mieux à lui répondre que ses discours n'étaient pas mal tournés non plus...

Reste à vous parler de l'hospitalité (légendaire, mi-somptueuse, mi-bonne franquette) de Lou Libiez, car, en ce temps là, on recevait encore chez soi, et de l'accueil de nos confrères luxembourgeois et parisiens, car, en ce temps là, le Jeune Barreau ne s'éloignait pas de plus de 300 km de ses pénates...

Après, et bien après, voyez les sujets annoncés en marge...

P.S. La traditionnelle revue de fin d'année (seul son titre était prévisible "Le Gars Libiez" ouf! Ou!) n'eut rien de traditionnelle. Le Grand Bob avait invité nos confrères Carolos, meilleurs revuistes du pays (noir). Ce lui fut assez reproché!

Pour suivre
Les prix : de plus en plus de prix, mais parfois moins de candidats de valeur
Les surenchères dans les réceptions
Une mini-conférence d'un maxi-intérêt: le Cercle Marin
Une mini-conférence disparue: La section du Droit Colonial
Les voyages: Venise ou New-York? Edimbourg ou Pékin?
Les Juristes Démocrates et autres "Prolos" et le Jeune Barreau
Trop, trop cher, trop loin, trop beau:
le Jeune Barreau n'en fait-il pas trop?
Ne devrait-il pas se restreindre?
Hit-Parade des Discours de Rentrée
Hit-Parade des Voyages
Hit-Parade des Revues (Hit parade personnel, avec, si possible, referendum-sondage)
Et les musiciens?
Et les peintres?
Quand Roger Lallemend défendait Régis Debray.
Quand Me Fonteyne et Me Albert Van Ommeslaghe faisaient découvrir à Joris Ivans la fleur maigre du Borinage miséreux...

le droit qui change

par Nathalie Dumont



Période recensée : octobre et novembre 1990

I. EN DROIT PÉNAL

1° La loi du 13 août 1990 visant à créer une commission d'évaluation de la loi du 3 avril 1990 relative à l'interruption de grossesse, modifiant les articles 348-350-351 et 352 du Code pénal et abrogeant l'article 353 du même Code (M.b., n°204, 20 octobre 1990, p.20.101)

Cette loi institue une commission nationale chargée d'évaluer l'application des dispositions relatives à l'interruption de grossesse. Cette commission est composée de 9 femmes et 7 hommes, dont 8 sont docteurs en médecine, 4 professeurs de droit ou avocats, 4 issus de milieux chargés de l'accueil et de la guidance des femmes en état de détresse (art. 1 de la loi).

Le médecin qui a pratiqué une interruption de grossesse (I.G.) doit compléter et renvoyer à la Commission un rapport établi par elle mentionnant entre autres, l'âge, l'état civil, le nombre d'enfants de la femme qui sollicite une I.G., une description succincte de son état de détresse en considération duquel le médecin a pratiqué l'I.G. et éventuellement le péril grave qui menaçait la santé de la femme ou l'affection grave et incurable dont aurait été atteint l'enfant au moment de sa naissance. Ce document doit également indiquer les méthodes appliquées pour l'I.G. (art. 2 de la loi).

L'établissement de soins dans lequel a été pratiquée l'I.G. doit lui aussi transmettre à la commission un rapport établi par lui et mentionnant le nombre de demandes d'interruption de grossesses introduites, celles pratiquées soit sur pied de l'article 350, alinéa 2 du Code pénal, soit sur pied de l'article 350, alinéa 2, 4° du Code pénal, et le nombre de demandes refusées (art. 3 de la loi).

La commission d'évaluation est chargée d'établir à l'attention du parlement un rapport statistique élaboré sur base des informations recueillies par les documents dont question ci-dessus, ainsi qu'un rapport détaillant et évaluant l'application de la loi et son évolution et, le cas échéant, établir des recommandations en vue d'une initiative législative et/ou d'autres mesures susceptibles de contribuer à réduire le nombre d'I.G.

2° La loi du 18 juillet 1990 modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968 et la loi du 21 juin 1985 relative aux conditions techniques auxquelles doivent répondre tout véhicule de transport par terre, ses éléments, ainsi que les accessoires de sécurité (M.b., n°215, 8 novembre 1990, p.21.184)

La loi modifie quelque peu les conditions d'obtention du permis de conduire. Outre les conditions actuelles, il faut en outre une connaissance des comportements de nature à éviter les accidents et des premiers soins à apporter (art. 2 de la loi nouvelle).

Le point essentiel de la loi est l'instauration du permis de conduire à points (art. 4). Le Roi attribue un nombre de points, déterminé en fonction de leur gravité, aux différentes infractions (infraction grave, infraction à la loi relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile et infraction relative aux conditions techniques). Ce nombre ne peut excéder 3.

Les différentes infractions ainsi que les points y relatifs sont inscrits dans un fichier central créé par arrêté royal.

Le principe est relativement simple:

- le conducteur qui a atteint le total de 6 points est tenu de suivre un cours de sécurité dans un certain délai. A défaut, son droit de conduire est suspendu pendant une durée d'un mois (la suspension sera de 3 mois en cas de récidive dans les 5 ans);

- lorsque le total des points atteint 4 ou 5, il est ramené à 2 lorsque l'intéressé suit lesdits cours de sécurité.

- la mention des infractions ainsi que les points y relatifs sont effacés automatiquement après 3 ans ou après qu'ait été suivi le cours de sécurité ou que la suspension du droit de conduire ait pris fin.

L'article 6 de la loi traite du fichier central.

Le chapitre relatif à l'intoxication et l'ivresse, est également modifié. Il s'intitule dorénavant "Imprégnation alcoolique et ivresse".

L'article 14 de la loi nouvelle instaure ainsi une nouvelle infraction: celui dont l'analyse de l'haleine mesure une concentration d'alcool par litre d'air alvéolaire expirée, d'au moins 0,22 milligramme et inférieure à 0,35 milligrammes ou dont l'analyse sanguine révèle une concentration d'alcool par litre de sang d'au moins 0,5 gr. et inférieure à 0,8 gr. sera puni d'une amende de 25 à 500 F (nouvel art. 34, par. 1er de la loi coordonnée).

Quant à celui dont l'analyse de l'haleine mesure une concentration d'alcool d'au moins 0,35 milligrammes par litre d'air expiré ou que l'analyse sanguine révèle une concentration d'alcool d'au moins 0,8 gr. par litre de sang, il sera dorénavant puni d'une peine d'emprisonnement de 15 jours à 6 mois (et non plus de 15 jours à 3 mois) et/ou d'une amende portée de 200 F. à 2.000 F. (et non plus de 100 à 1.000 F.) (nouvel article 34, par. 2, de la loi coordonnée).

Les peines sont également augmentées pour ceux qui commettent une nouvelle infraction dans les 3 ans et ceux qui incitent ou provoquent à conduire une personne qui donne des signes évidents d'imprégnation alcoolique (art. 16 et 17 de la loi).

La loi modifie également quelque peu les conditions dans lesquelles le juge peut prononcer la déchéance du droit de conduite, ainsi que certaines dispositions communes aux déchéances du droit de conduite (art. 18 à 25 de la loi). En cas de retrait immédiat du permis de conduire, celui-ci devait être restitué lorsque le juge ne prononçait pas la déchéance ou lorsque la personne concernée quittait le territoire. Outre ces cas, toujours d'application, la loi nouvelle prévoit également dorénavant que le permis de conduire sera restitué obligatoirement après 15 jours à moins que l'autorité qui a ordonné le retrait ne proroge ce délai pour une nouvelle période de 15 jours (art. 28 de la loi).

Les articles 30 et 31 de la loi modifient le chapitre IX de la loi coordonnée relatif à ce qui est maintenant intitulé "Imprégnation alcoolique". Il est prévu un test de l'haleine (qui consiste à souffler dans un appareil qui détecte le niveau d'imprégnation alcoolique dans l'aire alvéolaire expiré) et une analyse de l'haleine (permettant de mesurer la concentration d'alcool dans l'air expiré). Il sera procédé à l'analyse de l'haleine lorsque le test de l'haleine détecte une concentration d'alcool d'au moins 0,22 mgr. par litre d'air.



**AUX PORTES DU PALAIS DE JUSTICE
UN SECRETARIAT INDEPENDANT SPECIALISE DANS LE DOMAINE JURIDIQUE**

- Votre secrétaire est malade, débordée ou simplement en vacances?
JURITAP vous dépanne.
- Vous assurez vous-même votre secrétariat, alors que vos heures sont précieuses?
JURITAP le fait pour vous.
- Une note à remettre d'urgence lorsque vous êtes au Palais?
JURITAP vous la dactylographie immédiatement.

Pour un service soigné, rapide et personnalisé, une seule adresse

JURITAP
rue de l'Arbre 4
(arrière Ministère de la Justice)
1000 Bruxelles
Téléphone/Fax 02/512.51.43

Traitement de texte — Imprimante laser — Fax

POUR TOUS TRAVAUX DE RENOVATION ET DE TRANSFORMATION

Démolition - Maçonnerie - Toiture - Etanchéité

Châssis - Sanitaire - Carrelage - Tapis-plain

Peinture - Tapissage

CONTACTEZ-NOUS POUR UN DEVIS GRATUIT

S.A. **IHP**

Rue de Bruxelles 107b - 1702 Grand-Bigard

Tél. 02/466.06.45

Fax 02/466.23.18

La loi interdit la conduite d'un véhicule pendant une durée de 3 heures ou de 6 heures lorsque l'analyse de l'haleine (ou le test de l'haleine lorsque l'analyse n'a pu être pratiquée) détecte un certain degré de concentration d'alcool par litre d'air.

Le prélèvement sanguin est imposé dès que le test de l'haleine dépasse un taux d'alcool par litre d'air d'au moins 0,22 mgr.

Les dispositions modifiant la loi du 21 juin 1985 relative aux conditions techniques auxquelles doivent répondre tout véhicule de transport par terre, ses éléments, ainsi que les accessoires de sécurité, sont contenus dans le chapitre II de la loi nouvelle.

II. EN DROIT DES ASSURANCES

Arrêté royal du 12 octobre 1990 relatif à l'assurance protection juridique (M.b., N°215, 8 novembre 1990, P.21.201)

Le contrat d'assurance couvrant la protection juridique est le contrat par lequel un assureur s'engage, moyennant paiement d'une prime, à prendre en charge les frais de procédure judiciaire ou les frais extra-judiciaires ou à fournir d'autres services découlant de la couverture d'assurance en vue:

1° d'obtenir la réparation d'un dommage subi par l'assuré, soit à l'amiable, soit par une procédure judiciaire;

2° de représenter l'assuré dans le cadre d'une procédure civile, pénale, administrative ou autre.

L'assureur qui pratique l'assurance protection juridique peut choisir soit de pratiquer lui-même la gestion des sinistres de la branche protection juridique, soit de confier celle-ci à une entreprise juridiquement distincte, soit encore de prévoir le droit pour l'assuré de confier la défense de ses intérêts à un avocat de son choix ou à toute autre personne ayant les qualifications requises par la loi applicable à la procédure.

Toutefois, quelle que soit la formule retenue par l'assureur, le contrat d'assurance couvrant la protection juridique stipule explicitement que l'assuré a la liberté du choix de l'avocat lorsqu'il faut recourir à une procédure judiciaire ou administrative ou chaque fois que surgit un conflit d'intérêts entre l'assureur et l'assuré.

En cas de divergence d'opinion entre l'assureur et l'assuré quant à l'attitude à adopter pour régler le sinistre, l'assuré sera remboursé de la moitié des frais et honoraires de la consultation de l'avocat si l'avocat confirme la position de l'assureur. Si l'avocat consulté confirme la thèse de l'assuré, l'assureur est tenu, quelle que soit l'issue de la procédure, de fournir sa garantie y compris les frais et honoraires de consultation.

III. EN DROIT DES ÉTRANGERS

Arrêté royal du 18 octobre 1990 fixant la procédure devant la Commission permanente de recours des réfugiés (M.B., N°217, du 10 novembre 1990, p.21.372)

Cette procédure est introduite par voie de requête rédigée en néerlandais ou en français, datée et signée soit par l'étranger ou son avocat, soit par le Ministre de la justice ou son délégué. Le contenu de la requête est fixé par l'arrêté royal qui y détermine également les modalités de fixation et de convocation aux audiences, ainsi que les règles relatives au déroulement de celles-ci et aux notifications des décisions.

IV. EN DROIT ADMINISTRATIF

La loi du 17 octobre 1990 modifiant les lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973 et la loi du 5 avril 1955 relative au traitement des titulaires d'une formation au Conseil d'Etat (M.b., N°218, du 13 novembre 1990 à, p. 21.425)

Melchior Wathelet à la tribune des Grandes Conférences

par Jean-Louis Bloch



Le 31 octobre 1990, il n'y avait pas de place pour le doute: un "drink" chez Monsieur le Bâtonnier, des hommes se livrant aux délicieuses orgies de la conversation par Talkie Walkie, une assistance trop clairsemée: le Jeune Barreau accueillait un Ministre à la tribune des Grandes Conférences. Melchior Wathelet, de la Justice, venait nous entretenir des "fausses pistes" et des "vraies libertés". Certains justifiant leur absence, jugèrent la formule bien pompeuse: il est acquis qu'il appartient aux avocats - et aux magistrats - de se soucier des libertés; et aux Ministres d'étudier les problèmes de la culture du manioc en Zambie.

Après l'excellente présentation de Jean Cruyplants, on perçut rapidement des murmures dans la salle: où le Ministre était-il retenu et qui était donc le séduisant Melchior? Plus que l'homme politique et ses combats, plus que le Ministre et ses projets, c'est le citoyen, le père de famille et l'observateur curieux de notre démocratie qui vint à notre rencontre. Au-delà des idées, un langage et un ton nouveaux recueillirent les éloges et les vivats. Orateur hors du commun, Melchior Wathelet nous dit habilement ce que nous avons, sans le soupçonner, envie d'entendre.

Notre ministre - il l'a souvent rappelé - désire privilégier l'information sur la communication. Faut-il ici, pour informer, dresser le portrait d'un grand communicateur? Ces quelques lignes auraient en effet, pu être le récit d'une rencontre. Je m'attacherais toutefois, avec de nombreux raccourcis et quelques trahisons, à rendre compte de ses réflexions plus que de son talent, conscient de réduire un exposé protéiforme à une dissertation très scolaire.

FIN DE SIECLE

Certains évoquent, fin de siècle oblige, la décadence de notre civilisation. Il conviendrait de s'en accommoder et d'attendre le nouveau millénaire. Pourtant, les prédictions noires de certains ne se réalisent point. Les bouleversements à l'Est, la fin de la guerre froide, appellent de nouveaux défis: la construction d'un équilibre Nord-Sud, le sauvetage de la planète ou la sauvegarde de notre démocratie.

Il nous appartient de les gérer et de construire l'avenir: "les droits des générations futures sont nos devoirs d'aujourd'hui". Notre démocratie

doit s'adapter à la mondialisation des problèmes et faire face à des dérives internes. Diagnostic:

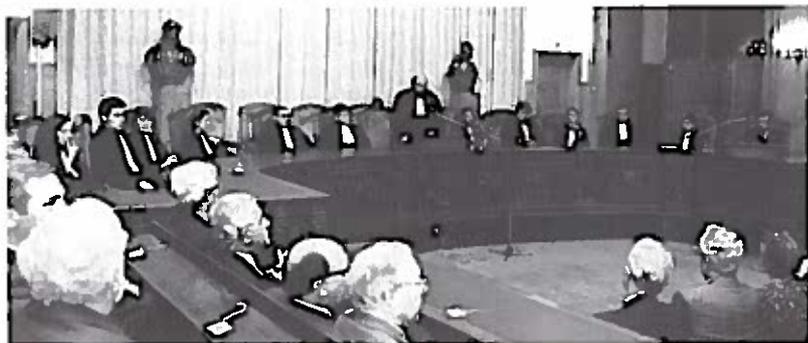
LA DEMOCRATIE

L'échec du communisme - "qui est pourtant porteur de valeurs que nous apprécions" - ne peut nous plonger dans un triomphalisme béat: il n'est point mort parce que la bataille de l'humanité aurait été gagnée par la démocratie. Celle-ci doit rester vigilante, être consciente de ses faiblesses et avoir de la mémoire.

Pour rester un message d'espoir, elle a le devoir de se civiliser: intra muros (combattre les exclusions et les injustices) et extra muros (le Nord doit cesser d'écraser le Sud, comme il doit cesser d'adapter ses discours aux seules réalités économiques).

LE CITOYEN

Nous sommes tous embarqués sur le même bateau et beaucoup ont le mal de mer. De graves échecs de notre démocratie ont été masqués par des mécanismes d'exclusion. On peut songer à la misère - financière et morale - rejetée vers les





banlieues des villes. D'autres drames, plus voilés, méritent également notre attention : la mise en oeuvre d'une protection sociale aboutit aujourd'hui, au delà de ses succès, à de nouvelles excursions. Des institutions créées pour aider ou soulager les hommes permettent également de "parquer" la détresse.

La solidarité, exercée souvent par procuration, ne devrait-elle pas, au-delà de ces institutions, être également le fait de citoyens plus responsables?

Ah, le pauvre citoyen, confronté sans cesse à l'exceptionnel et au sensationnel, noyé sous une masse d'informations qu'il ne peut gérer, guidé dans ses choix par des professionnels plus que par la pensée; ce citoyen peut-il encore être lui-même?

Responsabiliser les hommes, cesser de faire de l'accumulation d'argent un projet et de l'utilitaire une philosophie sont également les défis de l'avenir. Il ne s'agit plus seulement de gérer des bouleversements, de choisir entre le préférable et le détestable : Melchior Wathelet est venu nous entretenir de la morale et des valeurs.

LES POUVOIRS

Le parlementaire, comme le citoyen, a un peu le mal de mer. L'exigence de la communication à tout prix et à tout moment constitue un frein au travail législatif. L'idée même de légiférer, le dépôt d'un projet apparaissent, grâce aux commentaires qu'ils susciteront, plus importants

que leur réalisation.

De grands projets sombrent dans l'oubli. Faisant l'objet d'un consensus, ils n'intéressent pas. Le parlement ne pourrait-il puiser sa force de travail que dans le combat ?

Nos pouvoirs traversent une crise. Ils s'observent, soucieux de sauvegarder leurs prérogatives et leur honorabilité. Les querelles d'aujourd'hui doivent faire place au respect mutuel et au travail commun, pour la réalisation de projets à long terme ("des ministres du long terme").

Le pessimisme et la décadence, déjà évoqués, ne seraient-ils point l'expression de nos difficultés à nous forger une identité propre. La vie était-elle si douce, il y a un an encore, où tout n'était question que de comparaison et où les seuls événements qui pouvaient survenir étaient nécessairement des catastrophes?

CONCLURE ?

Pourrions-nous conclure que le Ministre de la Justice avait pris la parole pour nous exposer que le monde a changé et que seules la réflexion à long terme et la réunion des énergies nous permettront de relever les défis de demain?

Melchior désirait nous entretenir encore d'un personnage qu'il chérit: "le terrien". L'heure avancée nous a privé de cette seconde rencontre. Notre conférencier, souvent, avait évoqué les fausses pistes. Son terrien était certainement porteur des vraies libertés.

Au-delà de la crise que traversent



notre démocratie, ses citoyens et ses pouvoirs, au-delà des projets pragmatiques (la défense de l'environnement, la lutte contre les exclusions)... Melchior Wathelet désirait sans doute, nous faire part des valeurs auxquelles est attaché son terrien : le respect des autres et le respect de soi-même. En réalité, il a évoqué, çà et là, au détour d'une réflexion ou d'une boutade, d'une idée ou d'une anecdote, ces valeurs morales qu'il désire nous faire partager.

N'était-ce d'ailleurs pas elles qui guidèrent ce soir là son exposé, bien plus que les quelques notes manuscrites qu'il consultait rarement ?

Melchior Wathelet ne pouvait irriter son auditoire en prônant un "retour" à des valeurs morales plus que mercantiles. La référence aux valeurs, au-delà des projets à long terme, était toutefois indispensable. N'est-ce point en effet notre incapacité à nous accorder sur quelque valeur profonde qui nous rend tellement avides de consensus sur tel ou tel projet; ces consensus pragmatiques qui masquent si mal nos incertitudes morales et nos paradoxes les moins glorieux.

La solitude du plaideur de fond

par Bruno Dayez



La comparaison du procès - et de tout le système pénal - à un jeu n'est pas neuve. Ce n'est pas à dire qu'elle ne puisse être reprise sous une forme originale : la question n'est pas de savoir, en effet, si le procès présente une ou plusieurs similitudes avec le jeu, mais bien si le procès ne doit pas être assimilé purement et simplement au jeu. Autrement dit, s'il n'est pas du caractère fondamental du procès d'être un jeu.

Bien sûr, ce disant, on ne peut manquer de paraître cynique, le jeu ayant pour connotation d'être gratuit, alors que la liberté humaine est ici en débat. C'est pourquoi aucun des acteurs professionnels du procès ne voudrait admettre que son activité consiste en une sorte de sport, de joute oratoire ou d'exercice tactique.

Pourtant, le fait que l'on s'adonne au jeu "pour du beurre", par pur divertissement, ne fait en aucune manière partie de l'essence du jeu. Cet élément paraît au contraire anecdotique : on peut parfaitement jouer pour de l'argent, ou pour tout autre enjeu présentant un avantage réel considérable. L'exemple le plus flagrant de ce mixte (ludique/vital) étant sans doute aucun la "roulette russe". Rien n'interdit de penser, par conséquent, que la justice pénale puisse être un jeu, même si des conflits d'intérêts jugés essentiels y trouvent leur dénouement.

Soit, mais qu'est-ce qui provoque alors cet émoi lorsqu'on prétend qu'il ne s'agirait somme toute que d'un jeu. D'où vient l'aspect péjoratif d'une telle affirmation ?

Il résulte à mon sens de la suprématie de l'opinion inverse, en vertu de laquelle il n'y a aucun trait de ressemblance entre le procès et le jeu : parce que, tout simplement, il n'y est question que de la vérité. La justice a vocation de faire advenir la Justice; ses "auxiliaires" sont investis d'une mission : faire oeuvre de vérité et de jugement (au sens de punir chacun comme il le mérite).

Nous sommes ainsi écartelés, sans nous en rendre parfaitement compte, entre une vision "cynique" et une vue "humaniste" de la justice.

Si nous penchons du côté du cynisme, nous cultivons les règles de forme et sommes attachés au respect minutieux de la procédure : car la procédure définit les rôles, indique la marche des joueurs et la manière de comptabiliser les points. "Le bon droit" est celui qui répartit la charge

de la preuve, qui prescrit l'issue du jeu en cas de doute, qui indique les délais endéans lesquels les poursuites doivent aboutir, etc...

Ainsi, les règles de droit les plus importantes deviennent celles qui fixent le cours possible du jeu, et non celles qui déterminent une valeur de départ pour tous les comportements susceptibles de faire l'objet d'une "partie".

Il y a, dans cette conception, un certain rejet de ce qui individualise le procès; après tout, qu'il s'agisse du Sieur X, prévenu d'avoir commis Y, est, pour le professionnel, extrêmement secondaire, comme d'avoir reçu telles cartes au début du jeu : ce n'est qu'après avoir concédé au hasard cette répartition initiale que le jeu sera possible.

Je pense qu'il en est ainsi - quoi qu'on ait des réticences à envisager notre fonction comme celle d'un vulgaire pari sûr - et qu'il ne saurait en être autrement. Tout le reste est un travestissement.

Cela ne signifie nullement que l'on



ne soit pas préoccupé de l'issue des poursuites, que l'on est dépourvu de conscience, ou que le sens de ce qu'on fait réside exclusivement dans l'agrément qu'on y trouve.

Cela signifie plutôt que le prévenu est inévitablement l'objet de stratégies qui excèdent tout à fait son entendement.

Que celui dont le sort se décide est le jouet de règles qui aboutissent toujours à traiter sa situation comme un cas de figure.

Que le déroulement de toute la procédure sert à marquer des points en vue d'un résultat dont les possibles sont connus d'avance.

Le procès est pur jeu et il faut préférer cette vérité à la grande mascarade qui voile la justice sous le drap des valeurs éternelles.

Le plaideur de fond souffrira forcément de solitude, car il n'a pas saisi le but du jeu et s'est égaré dans les tableaux par lesquels la justice se donne en représentation. A l'instar

du joueur de scrabble qui, contre le sens du jeu, s'obstine à vouloir faire des beaux mots plutôt que des bons points.

L'"humaniste", qui voit dans le procès le lieu d'affrontement du Bien et du Mal, dans l'établissement des faits une oeuvre de Vérité et dans la sélection de la peine la mesure de la Justice, s'abuse complètement sur la finalité réelle du processus judiciaire qui est de mimer la Justice, de l'incarner au sens où un acteur incarne un personnage de fiction.

Il est vrai qu'un jeu ne présente la moindre attraction qu'à partir du moment où l'on "se prend au jeu", où l'on s'accorde à tenir l'enjeu pour décisif, même s'il est dérisoire, où l'on s'abîme dans l'espace de l'imaginaire.

C'est ce que font précisément les avocats, les juges, les procureurs : y croyons-nous "dur comme fer", au caractère constant des preuves, à l'utilité de la sanction, à la sécurité

publique ... où bien faisons-nous seulement semblant d'y croire ?

Il est préférable en tout cas de ne pas y croire tout à fait : quoi de plus effroyable que de juger si l'on était vraiment convaincu que c'est l'individu même dont on fait le procès ? Quoi de plus terrifiant que d'accuser ou de défendre... si l'on devait risquer de faire triompher l'Injustice ?

Le jugement pénal n'est rendu possible que par cette distanciation qui fait du procès un lieu conventionnel où l'on débat de l'application de règles au cas donné et non de ce cas lui-même: règles de qualification, de compétence, de preuves, ... qui opèrent la métamorphose du réel et le jouent.

Cette constatation peut paraître cruelle; elle est néanmoins bien fondée: le procès, si risqué soit-il pour celui qui en est l'objet, reste malgré tout parfaitement inoffensif pour ceux qui y officient.

LA CONFÉRENCE | 21

Imprimerie Vaningelgem
Depuis 1946

TRADITION ET QUALITE A VOTRE SERVICE POUR TOUT IMPRIMER

TYPOGRAPHIE
OFFSET
RELIEF
DORURE A CHAUD

PAS D'INTERMEDIAIRE - DEVIS SANS ENGAGEMENT

RUE DE LA VICTOIRE 106 - 1060 BRUXELLES
TEL. 02/537 47 40 - FAX 02/538 95 93

(Communiqué de presse,
Bâle, 1- 4 novembre 1990)

CONSEIL DES BARREAUX DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE



Le Conseil des Barreaux de la Communauté Européenne est l'institution représentative officiellement reconnue dans la Communauté Européenne pour la profession de Rechtsanwalt (Allemagne), Avocat/Advocaat/Rechtsanwalt (Belgique), Advokat (Danemark), Abogado (Espagne), Avocat (France), Dikigoros (Grèce) Barrister ou Solicitor (Irlande), Avvocato (Italie), Avocat-Avoué (Luxembourg), Advocaat (Pays-Bas), Advogado (Portugal), Advocate, Barrister ou Solicitor (Royaume-Uni). Les Barreaux d'Autriche, de Chypre, de Finlande, de Norvège, de Suède et de Suisse ont le statut d'observateur.

Le CCBE fête son trentième anniversaire.

Sous la présidence de Gianluca Manca, avvocato à Rome, entouré du Vice-Président Piet Wackie Eysten, advocaat à Rotterdam et du Président sortant, Nicolas Koutroubis, dikigoros à Athènes, assistés du Secrétaire-Général Jean-Régner Thys, avocat à Bruxelles, le CCBE s'est réuni en assemblée plénière des délégations des Barreaux nationaux des douze Etats membres de la Communauté Européenne, ainsi que de six Etats observateurs, à Bâle du 1er au 4 novembre 1990.

Le choix de Bâle, à l'invitation du Barreau suisse, est lourd de symboles puisque c'est en cette ville qu'est née, pendant l'été de 1960 à l'occasion d'un congrès de l'U.I.A., l'idée de créer une commission consultative de représentants des Barreaux de la Communauté Européenne, à l'époque au nombre de six.

Cette commémoration s'est effectuée sous la présidence d'honneur de Monsieur José Luis Da Cruz Vilaca, Président du Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes, et en présence de nombreux invités parmi lesquels les "pères fondateurs" du CCBE,

Maîtres Hans-Peter Schmid, avocat à Bâle et André de Bluts, avocat à Bruxelles.

Elections pour 1991

Piet Wackie Eysten, advocaat à Rotterdam, ancien Chef de la Délégation néerlandaise et Deken van Nationale Orde van Advocaten, a été élu Président du CCBE pour l'année 1991. José Manuel Coelho Ribeiro, Chef de la Délégation portugaise et ancien Bâtonnier du Barreau de Lisbonne, a été élu premier Vice-Président. John Toulmin, barrister à Londres, Chef de la Délégation du Royaume-Uni, a été élu deuxième Vice-Président.

Ont également été renouvelées les Délégations permanentes auprès des Cours de Justice et des institutions européennes basées à Luxembourg et à Strasbourg, et les Commissions spécialisées pour traiter les consultations juridiques de la Commission des Communautés Européennes.

Le CCBE renforce son secrétariat permanent dans la perspective de 1992

L'Assemblée plénière a approuvé les modifications des statuts du CCBE remplaçant le Secrétaire général par un Directeur à plein temps, ainsi qu'un budget de cotisations des Barreaux plus que doublé pour 1991.

C'est dans le cadre de la modification des statuts ainsi votée, qu'a été décidée l'élection d'un second Vice-Président et la suppression de la fonction élective de Secrétaire général.

Le nouveau Directeur du CCBE est Madame Janice Webster, précédemment Secrétaire du Scottish Lawyers' European Group.

Jean-Régner Thys, avocat au Barreau de Bruxelles, a été autorisé à porter le titre de Secrétaire général honoraire.

Avant-projet de directive "établissement"

L'Assemblée plénière a discuté de l'avant-projet de directive destinée à compléter les directives communautaires de 1977 et 1988, réglant la prestation de services et l'accès à la profession d'avocat. Le texte est approuvé par les deux tiers des délégations, mais devrait obtenir 10 voix sur 12. Deux délégations sont actuellement opposées, mais les deux restantes n'ont pu se prononcer définitivement en l'état d'évolution de leur législation nationale.

Dans ces conditions, l'Assemblée a décidé de soumettre l'avant-projet au vote de la prochaine Session plénière qui se tiendra à Dublin, à l'invitation du Barreau irlandais, du 9 au 12 mai 1991.

La maison européenne des avocats s'agrandit

Les douze ont ratifié une convention-type proposée aux Barreaux des pays observateurs et ultérieurement à des Barreaux des nouvelles démocraties du centre et de l'est de l'Europe. Il s'agit d'une extension de l'application du Code Commun de Déontologie, adopté à Strasbourg en octobre 1988, et du droit de porter une carte d'identité professionnelle d'avocat européen. Les représentants des Barreaux observateurs ont ainsi signé solennellement la Convention pour l'Autriche, Chypre, la Finlande, la Norvège, la Suède et la Suisse.

Harmonisation des pratiques professionnelles

Un débat ouvert aux avocats de Bâle et de la grande région européenne environnante a été consacré à la publicité personnelle qui est permise dans l'intérêt des consommateurs dans un nombre croissant de pays, sous des

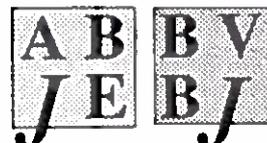
Journée d'étude LA VIE DU CONTRAT A PRESTATIONS SUCCESSIVES

Vendredi 8 mars 1991

Palais des Congrès
(salle Dynastie)

Organisée par:

*la Conférence du Jeune Barreau
l'Association Belge des Juristes d'Entreprise
le Vlaams Pleitgenootschap*



Programme :

8h45 : Accueil
Introduction : Georges Carle

Première séance de travail

Président : Marcel Fontaine
9h30 : Définition et caractéristiques
du contrat à prestations successives
par François Glandsdorff
10h15 : La durée du contrat
par Ludo Cornelis
11h00 : Pause café
11h15 : La gestion du contrat
par Francis Walschot
12h00 : Débats
12h45 : Déjeuner

Seconde séance de travail

Président Marcel Storme
14h30 : Le transfert du contrat

par Philippe Marchandise
15h15 : Hardship (et clause de re-
négociation) par Denis Philippe
16h00 : Exceptio non adimpleti
contractus
par Jacques Herbots
16h45 : Discussion générale

Langue des exposés : français ou
néerlandais avec traduction si-
multanée.

Participation aux frais :

- membre d'une association
organisatrice: 6.500 F
- non-membre: 7.500 F
(comprenant la participation à la
journée d'étude, le déjeuner et l'ou-
vrage relié contenant le texte des
rapports).

conditions appropriées à l'éthique
d'une profession qui met l'intérêt du
client avant le sien. L'accent a été mis
sur l'effet transnational des pratiques
les plus libérales.

Première assemblée européenne des bâtonniers et présidents de toutes les organisations d'avocats d'Europe

Pour la première fois, toutes les dé-
légations nationales ont invité leurs
Présidents et Bâtonniers en exercice à
constituer une assemblée qui a passé
en revue les principaux défis auxquels
la profession d'avocat est confrontée :
ouverture des frontières, rapproche-
ment des diversités, concurrence avec
d'autres professionnels et face aux
Américains et aux Japonais, aide à
l'organisation de la profession libérale
dans les pays de l'Est européen.

Les 14 et 15 février 1991 se tiendra à
Bruxelles, à l'occasion du prochain
Comité Permanent du CCBE, la pre-
mière Conférence Européenne des
Avocats, ouverte à tous, à l'initiative
du Deutscher Anwaltverein et du Ne-
derlandse Orde van Advocaten, sous
le patronage du CCBE. Mille par-
ticipants sont attendus de toute l'Eu-
rope.

Prochaines réunions

Comité Permanent :
Bruxelles, le 16 février 1991

Sessions plénières :
Dublin, 9-12 mai 1991.

La Haye,
31 octobre - 3 novembre 1991

Siège à Bruxelles :

Rue Washington, 40
à 1050 Bruxelles
Tél.: 02/640 42 74
Fax : 02/649 32 69

BULLETIN D'INSCRIPTION (*)

Nom:

Prénom:

Profession:

Membre de la C.J.B./ de l'A.B.J.E./ du V.P./ non-membre (**)

Adresse: rueno

code postal : ville :

Participera à la journée d'étude du 8 mars 1991

et verse, ce jour, la somme de Fb :
au compte no 210-0068839-21.

(*)A renvoyer sous pli fermé à Mme M. Borsu,
Secrétaire de l'A.B.J.E., rue des Sols, 8 à 1000 Bruxelles.

(**) Biffer les mentions inutiles

HEURS ET MALHEURS DE LA JOURNÉE PORTES OUVERTES

La formation professionnelle des stagiaires du barreau de Bruxelles nécessitant force énergie et mobilisation, la Conférence du Jeune Barreau a dû revoir l'organisation de ses traditionnels après-midis "Portes Ouvertes" de nos principales juridictions.

Après maints conciliabules entre la Conférence, Monsieur Verduyts et les divers greffes concernés, le lundi 29 octobre 1990 fut retenu pour une nouvelle formule: tout le palais en une journée.

Les stagiaires de première année, conviés par une missive spéciale de notre cher Président, furent nombreux ce lundi à 8h45 devant le vestiaire des avocats: 35 participants pour un tel marathon est un succès.

L'accueil de nos magistrats fut à la hauteur de nos espérances.

Madame Dony, vice-présidente du Tribunal de 1ère Instance, nous ex-

posa avec clarté et beaucoup de sens pratique comment se retrouver au sein de sa juridiction et nous donna quelques tuyaux pour ne pas être recalés en divorce où elle excelle.

Une documentation reprenant le service interne de cette juridiction est à la disposition des stagiaires au secrétariat de la Conférence.

Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel, Monsieur Verdoodt, nous apprit avec beaucoup de gentillesse comment le palais put réunir ses collections d'art et quelle lourde charge est la sienne. Monsieur le Greffier en chef De Vis nous conduisit ensuite à travers le greffe civil et correctionnel de cette haute juridiction avec, il faut le souligner, beaucoup de serviabilité.

Enfin, la matinée se termina au parquet où Monsieur le Procureur du Roi Dejemeppe nous exposa avec brio et simplicité comment fonctionne la machine inquisitoriale de notre tribunal de 1ère Instance.

Après une légère collation, l'après-midi commença en fanfare puisque nous fûmes reçus par le Président du tribunal de Commerce, Monsieur Bogaerts, qui, comme à l'accoutumée, avait soigneusement préparé une abondante documentation et un exposé clair et plein d'enseignement.

Monsieur Vanden Broeck, Président du tribunal du Travail, termina cette journée en nous faisant partager son amour pour sa juridiction et sa longue expérience.

La formule "tout en une journée" semble avoir été bien acceptée par les divers intéressés. Elle sera, peut-être, reprise sous la présidence de Me Gerondal.

La Conférence tient à présenter, à nouveau, tous ses remerciements à tous les magistrats qui ont permis à cette journée de s'organiser ainsi qu'aux stagiaires qui nous ont vaillamment accompagnés durant ce voyage. *H.S.*



M. Vanden Broeck
président
du Tribunal
du Travail

UN THÉ AU SAHARA

Je profite de l'opportunité qui m'est donnée de faire part de mon avis à propos de cette nouvelle activité: Quelle bonne idée!

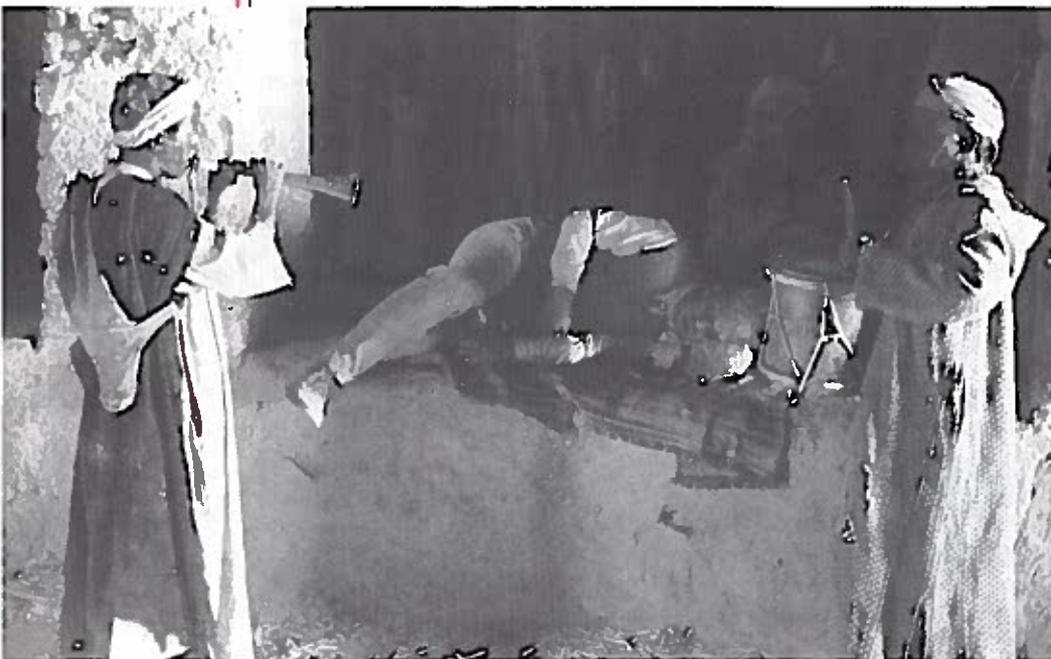
Lorsque l'on aime le cinéma, interrompre sa journée par la projection d'un film a l'avantage de nous permettre de reprendre le travail sur un petit nuage de bonheur.

Les Midis du cinéma connaissent un succès grandissant lorsque l'on compare le nombre de participants à chaque séance.

De nombreux confrères, dont notre critique masqué, et épouses de confrères se sont, en effet, retrouvés le mardi 20 novembre à 12h dans le hall du cinéma Arenberg-Galleries pour voir, en avant-première, le dernier chef-d'oeuvre de Bertolucci "un thé au Sahara".

Commenter le film n'est pas le rôle de ces échos et je laisse à mes confrères expérimentés le soin de donner aux autres le désir de le voir, mais je ne résiste pas à l'envie de dire que le voyage est très beau, même parfois plus qu'en réalité et que les acteurs nous communiquent leurs émotions avec une grande habileté.

Ce n'est pas Me Pouleau qui me contredira après avoir versé quelques larmes devant tant de beauté. Gageons que les prochains films auront encore plus de succès. *H.S.*



Un thé au Sahara de B. Bertolucci

QU'ALLAIENT-ILS FAIRE DANS CETTE GALÈRE ?

Est-ce parce qu'il a avec lui une communauté de pensée que le président Cruyplants nous a menés, sous la houlette de son maître des cérémonies Pierre Winand, écouter Scapin ainsi nous interpellé : "C'est être damné dès ce monde, que d'avoir à plaider, et la seule pensée serait capable de me faire fuir jusqu'aux Indes?"



Daniel Auteuil

Quel ravissement de voir Scapin, le fourbe tendre, jouant ses manigances avec humour, sous les traits d'un Daniel Auteuil merveilleux de talent et

d'invention qui, désormais, aux côtés de Depardieu, a sa place, en France, dans le cercle restreint des comédiens de génie!

Quel plaisir de revoir cette aimable comédie de Molière, écrite sur le mode de la farce et remarquablement dirigée par le nouveau directeur du théâtre des Amandiers de Nanterre, Jean-Pierre Vincent, qui réalise une superbe fusion entre ce texte ancien de 300 ans évoquant les thèmes éternels de la jeunesse, de l'argent et de l'emprise de l'éducation, et une mise en scène en tous points moderne, intégrant des touches musicales, dans un décor sobre et beau de port de pêche!

Quel bonheur de voir une distribution exemplaire, en disant mon adoration pour les interprétations de Géronte et Argante, par Mario Gonzalez et Jean-Paul Farré, dans le style de la commedia dell'arte, tant prisée par Molière!

Et, de la Cour d'Honneur d'Avignon à la grande salle du National, de l'ouragan d'éloges au tonnerre d'applaudissements, quelle continuité dans le succès!

Et, au bout du compte et du conte, chers Christine et Hippolyte, que la pièce fût de Molière ou de Corneille, quelle importance?

Y.O.

ILS...

Ils sont une vingtaine d'avocats dont je tairai les noms.

Leurs voix sont voilées par les veilles, les rires et le vin.

Certains d'entre eux jouèrent dans les revues, d'autres y chantent encore.

Tous écrivent. Ils composent avec fièvre et chacun de leur texte est soit une grimace, soit une tendre impertinence; c'est à chaque fois un clin d'oeil.

Ils ont une mémoire que je leur envie. Ils nous apprennent le détail de la vie du palais; ils s'inspirent des intrigues des coulisses. Ils égratignent et surprennent. Ils inquiètent le rythme des coeurs.

Ce sont les auteurs de la revue.

N.D. (d'après P.Q.)

LA CHERE EST TRISTE HELAS...

Une fois n'est pas coutume : on ne s'est pas ennuyé, le mercredi 14 novembre 1990, à la Cafétéria du Palais! Et pourtant, il en faut beaucoup pour réchauffer cette salle aux allures de réfectoire, perdue dans les sous-sols du palais de Justice. Mais voilà, quand avocats et magistrats décident de déjeuner ensemble, peu importe le lieu, peu importe le menu, on est là pour se voir et pour se parler. Certes, me diriez-vous, il y a le prétoire... Bien sûr, mais ici, c'est tout autre chose. On s'amuse et on rit. Quoi, vous ne me croyez pas? C'est donc que vous n'y étiez pas! Alors, l'année prochaine, surtout, n'oubliez pas ce cher déjeuner des magistrats...

A.V.



LA ROUE DE LA FORTUNE ?

Le 31.12 à 23 hrs 45, les postulants à la Présidence du Tribunal de 1ère Instance de Bruxelles prendront place chacun dans une des nacelles de la Roue de la Fortune installée à cet effet place Poelaert.

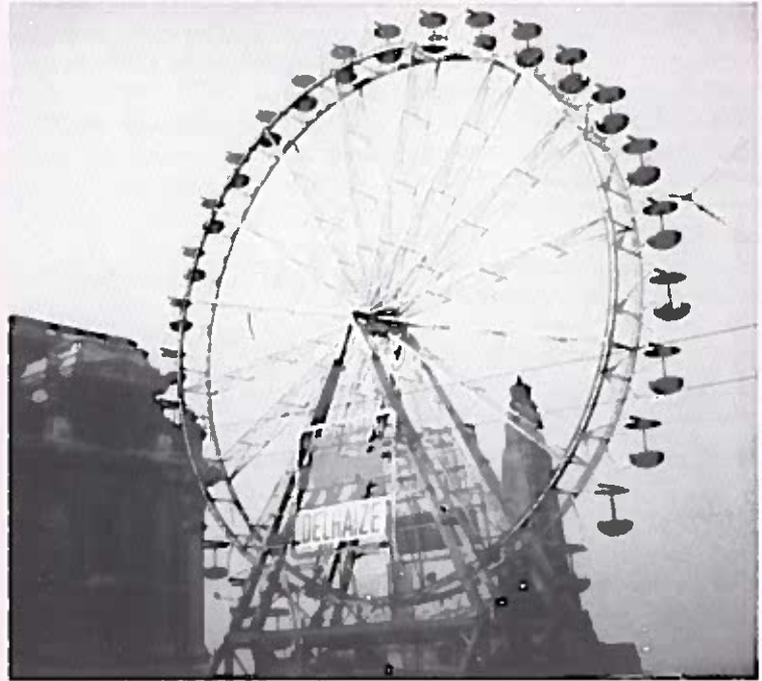
La roue tournera pendant un quart d'heure.

A minuit, le Ministre Wathelet, sous la surveillance d'un huissier de justice et d'un officier de la police judiciaire section jeux et paris, poussera sur le bouton pour arrêter le mouvement.

L'occupant de la nacelle qui se trouvera alors le plus près de la fenêtre du Ministre sera nommé.

Celui parmi les perdants qui estimerait le procédé incorrect se verra opposer sans pitié l'adage "nemo auditur...".

Le Père Noël



TEST D'APTITUDE A L'ESCALADE DES DOSSIERS

RENTREE SOLENNELLE DU VLAAMS PLEITGENOOTSCHAP

Nos amis néerlandophones fêtent cette année le 100ème anniversaire du Vlaams Pleitgenootschap.

Le Prince Philippe leur a fait l'honneur d'assister à la séance de Rentrée Solennelle où le discours retraçait d'ailleurs l'historique de cette association.

Le soir, au milieu des Jaguar, Aston Martin et autres Panhard, le banquet et la revue se déroulaient à l'Auto World. Dîner musical, grâce à un orchestre de musique de chambre composé de jeunes confrères d'Amsterdam.

A l'heure des toasts, la présidente Christine Van De Velde (ils ont eu une femme président avant nous...) a remercié les sponsors qui avaient contribué à faire de cette rentrée une journée de qualité.

Après le dîner, la Revue nous a donné l'occasion de constater que si l'on aime rire au Vlaams Pleitgenootschap, on y aime aussi le vitriol...

Ce cher Bâtonnier Bevernage dont nous avons dit un peu de mal - mais très gentiment en fin de compte - dans nos revues a été littéralement assassiné tout au long de la revue, sans la moindre pitié, et ceci devant une salle hilare et ravie du traitement qui lui était réservé.

Inattendu, mon cher De Bandt. Selon le principe de la remise des Césars, des Bavettes d'Or ont été décernées aux confrères les plus poètes, les meilleurs en déontologie, etc...

Je retiendrai aussi l'exceptionnel talent d'imitateur de ce sympathique confrère qu'est Luc Koninckx; il fut simplement inoubliable dans les rôles de Kesteloot, Gosset, ... ou du Roi Baudouin.

Du Prince Philippe au Roi Baudouin, à l'ombre des arcades du Roi Bâ-tisseur, la boucle était bouclée.



Amnesty International au Barreau



Amnesty International est un mouvement mondial, politiquement indépendant, groupant des personnes qui travaillent, de façon très concrète, à faire mieux respecter certains des droits fondamentaux proclamés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Les préoccupations essentielles d'Amnesty International sont les suivantes:

- obtenir la libération des prisonniers d'opinion c'est-à-dire des personnes détenues où que ce soit, du fait de leurs convictions, de leur couleur, de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur langue et de leur religion, qui n'ont pas usé de violence ni préconisé son usage;
- intervenir en faveur d'un jugement équitable rendu dans des délais raisonnables pour tous les prisonniers politiques;
- s'opposer à la torture et à la peine de mort en toutes circonstances.

Depuis plusieurs années, Amnesty International comprend dans ses effectifs divers groupes professionnels tels que, notamment, une commission médicale, une commission enseignement et une commission juridique.

Au sein d'Amnesty International Belgique Francophone (A.I.B.F.), s'est constitué un groupe de juristes ouvert aux avocats, magistrats, juristes, étudiants en droit dont l'activité est plus spécifiquement centrée sur l'aspect juridique de la défense des droits de l'homme.

Par un souci d'efficacité, ce groupe de juristes s'est scindé en deux organes:

- le "groupe juristes" est un groupe d'adoption qui a pour vocation de prendre en charge des personnes et des situations qui sont liées au monde juridique, de telle manière que les membres de ce groupe puissent mettre à profit leurs connaissances et leurs relations dans ce domaine.

Dès lors, le secrétariat national d'A.I.B.F. confie de préférence au groupe juristes la charte d'un dossier d'adoption relatif à un juriste détenu sans titre ni droit.

Le groupe juristes est, également, invité à participer aux campagnes organisées par A.I.B.F., qui comportent un aspect juridique.

Enfin et notamment, le groupe juristes organise des pétitions pour la libération d'avocats illégalement détenus.

- La commission juridique est un groupe de réflexion et d'étude.

Dès lors, elle assure un soutien juridique à l'ensemble du mouvement d'Amnesty International.

Elle rédige, ainsi, des articles ayant pour thème les droits de l'homme.

Enfin, elle est chargée par A.I.B.F. d'étudier certaines résolutions ou ac-

tions entreprises dans les domaines classiques d'intervention d'Amnesty International (protection juridique des individus privés de liberté, procès juste et équitable, emploi de la torture, abolition de la peine de mort).

Le groupe juristes et la commission juridique s'organisent et fonctionnent de manière autonome (échéance des réunions, désignation des responsables).

Tous les deux mois, le groupe juriste et la commission juridique tiennent une réunion commune. Ces réunions permettent de s'informer mutuellement des activités exercées de part et d'autre ainsi que d'échanger des idées sur des problèmes plus complexes et délicats.

Dans la période de profond changement géopolitique que nous connaissons, il est indispensable que les juristes soient particulièrement attentifs au maintien, à la sauvegarde et à la défense des droits de l'homme dans le monde entier.

Notre groupe est ouvert à tous ceux qui, de part la spécificité de leur profession, sont nécessairement sensibilisés par ces préoccupations: c'est pourquoi nous invitons tout avocat, tout magistrat ou tout juriste intéressé par nos activités, à prendre contact avec l'un d'entre nous.

Pour le groupe juristes,
Marielle Foret, Tél.: 02/425.75.28

Pour la commission juridique,
Isabelle Ferrant, Tél.: 02/345.90.81

Se vendre, disent-ils

par Olivier Collon

C'est en juin, au lendemain, dans notre microcosme, de l'intronisation d'un nouveau président de la Conférence du jeune barreau, que, dans le "paysage audio visuel français", Bernard Pivot a mis fin à ses apostrophes hebdomadaires. Après avoir réalisé, et la plupart du temps réussi, sept cent vingt quatre émissions consacrées plus à l'édition qu'à la littérature, certes, mais dans lesquelles la littérature a quand même trouvé son compte, le frère du négociant qui met son vin en bouteilles au manoir de Montmay à Quincié en Beaujolais, a pris la décision d'arrêter. C'était méritoire et habile : tout le monde en redemandait encore. Ne vaut-il pas mieux se faire désirer que se répandre ?

A son tour, Bernard Pivot a écrit un livre: "Le métier de lire". Je ne l'ai pas lu, mais j'en ai entendu parler, beaucoup, et je l'ai pris en main et

à l'Académie française. Decaux avait raconté, très bien, la carrière de celui qui est payé pour le plaisir de lire, qui gagne sa vie à le raconter (et dans "Le Monde" encore bien!).

La parution du livre, en tout cas, a valu à son auteur d'être invité dans "Caractères", l'émission de Bernard Rapp, qui a pris avec modestie et professionnalisme, la succession périlleuse d'"Apostrophes".

Avec le même objectif avoué: présenter l'actualité de l'édition, par la réunion de quelques écrivains que l'on questionne et fait dialoguer entre eux et, ce faisant, pousser les gens à acheter des produits-livres. Tant mieux si les acheteurs les lisent! Tant pis s'ils se contentent de les exposer en les empilant chez eux sur la table aux apéritifs!

A cet égard, en dehors de la littérature proprement dite, dans le domaine des essais, combien de livres inutiles parce qu'ils ne contiennent généralement qu'une ou deux idées, déjà abondamment développées par leurs auteurs dans les interviews promotionnelles!

A quoi sert d'acheter tout un bouquin, de perdre un temps précieux à le lire en entier, alors que sa substance vous est livrée gratuitement pendant que vous écoutez la radio en conduisant votre voiture ou en faisant la cuisine,

"L'homme libre est celui qui est informé" disait Alfred Sauvy.

La phrase devrait être complétée. L'homme libre est celui qui a la vertu nécessaire pour résister au conditionnement perpétuel de l'information que nous déversent les médias. Merci de m'informer, mais pas de penser à ma place! Merci aussi de ne pas me prendre pour un imbécile! Sans vouloir froisser les susceptibilités des indulgents lec-

teurs de cette chronique, partisans du P.S. ou du P.S.C., je ne pense pas qu'il existe de mots assez durs pour qualifier le show médiatique, à la fois grotesque et minable, au terme duquel les présidents de ces deux partis ont sacralisé le "pré-accord" intervenu à la fin novembre entre les ministres de la Communauté française et les syndicats des enseignants. La solennité compassée du premier, l'excitation obséquieuse du second, complaisamment filmées par des caméras à leur dévotion : c'était aussi lamentable en tant que spectacle que honteux sur le plan politique et institutionnel.

Dans "Citizen Kane", le patron de l'"Inquirer" se rend vite compte, lui, que les grands titres d'un journal ne peuvent donner de la voix à son épouse, chanteuse sans talent. La R.T.B.F., qui n'est pas sans qualité et assume finalement assez bien sa mission difficile de service public, s'est montrée, avec les piteux ductistes Spitaels et Deprez, pire que mal inspirée: servile.

Cela dit, que je ne pouvais garder sur moi, passer à la télévision, jouer un rôle, se vendre, en un mot, quelle épreuve ! Pour commencer, il faut être absolument sûr de soi. Loin du doute et de la nuance. Des certitudes. Les spectateurs aiment les affirmations. Plus c'est gros, d'ailleurs, mieux ça passe. Demain on raserait gratis, ont dit en substance les pontes de nos partis dominants. On ne sait pas où on trouvera l'argent mais, ne soyons pas vulgaires, c'est un détail.

Je ruminais ces sombres pensées lorsque je me suis mis à lire (il n'y a pas que la télévision dans la vie) les souvenirs rapportés par Jacques de Thier, dans le livre auquel il es-



feuilleté lors d'une visite aux appétissants présentoirs de la librairie "Tropismes".

Je suppose qu'en dehors des recettes qui lui sont personnelles pour bien lire (assis sur un siège dur, un crayon et un dictionnaire à portée de main, en grignotant de temps à autre un morceau de chocolat), Pivot ne dit pas autre chose qu'Alain Decaux lorsqu'il a répondu au discours de réception de Bertrand Poirot Delpech

sayait de trouver un éditeur : "Un diplomate belge au XX^e siècle". Ce Monsieur de Thier, qui est né en 1900, mériterait de s'installer dans l'un des fauteuils moelleux du plateau de "Caractères". On peut cependant le lire sans l'entendre parler. Comme Michel Graindorge, il a passé son enfance à Verviers. Dans un milieu différent, plus aristocratique et plus aisé, mais ce qui frappe, à quelques dizaines d'années de distance pourtant, c'est que c'est la même "vie calme et heureuse qui se déroule sous la protection d'institutions qui paraissent inébranlables: une Belgique unie, francophone, neutre ...; une famille royale entourée ... de respect et d'affection; une religion dont l'autorité n'était pas discutée dans les milieux catholiques et qui imprégnait tout notre vie avant de nous ouvrir les portes de l'au-delà".

Certes, l'écriture est parfois un peu négligente, la retranscription des notes sans grand style et la ponctuation souvent défaillante, mais le vieux monsieur nous raconte avec simplicité les choses passionnantes qu'il a vécues. Il est en poste à Berlin en 1933. Il était logé, en qualité de "paying guest" dans le grand appartement de deux demoiselles célibataires qui habitaient tout près du Tiergarten. On ferme les yeux, on revoit Michael York, au début du film "Cabaret". On les rouvre : notre homme, qui est à l'âge romantique de la diplomatie, est à Athènes en 1935. Il a comme collègue Roger Peyrefitte (comme collègue uniquement!). Ensemble, ils vont contempler, dans la solitude et le silence, le cap Sounion. Ensuite, il arrive à Téhéran où la dynastie des Pahlavi se met en place. Cela continue comme ça pendant

deux cents brèves pages qui consacrent évidemment beaucoup de place aux années de guerre et à Degrelle dont la présence en Espagne a longtemps envenimé les relations entre la Belgique et ce pays, avant que tout le monde ne s'en fiche.

Oui, vraiment, il ne déparerait pas le plateau d'une émission de télévision, ce Jacques de Thier qui, en homme de culture, a visité les pays dans lesquels il a eu la chance de se trouver. Jacques Groothaert, aussi, qui, ayant séduit Gérard Valet, tient des "propos de table" très intéressants tous les vendredis midis à la radio.

Lire, écouter, être curieux ... C'est Drieu qui écrivait que "la vie est délicieuse dans le travail tempéré de rêverie et de lecture, dans la solitude tempérée des plaisirs de l'amitié".

LA CONFÉRENCE 29



Crédit Communal Lease s.a.

Vous propose la solution du leasing pour le financement de vos équipements professionnels tels : voiture, ordinateur, mobilier de bureau et matériel de bureautique.

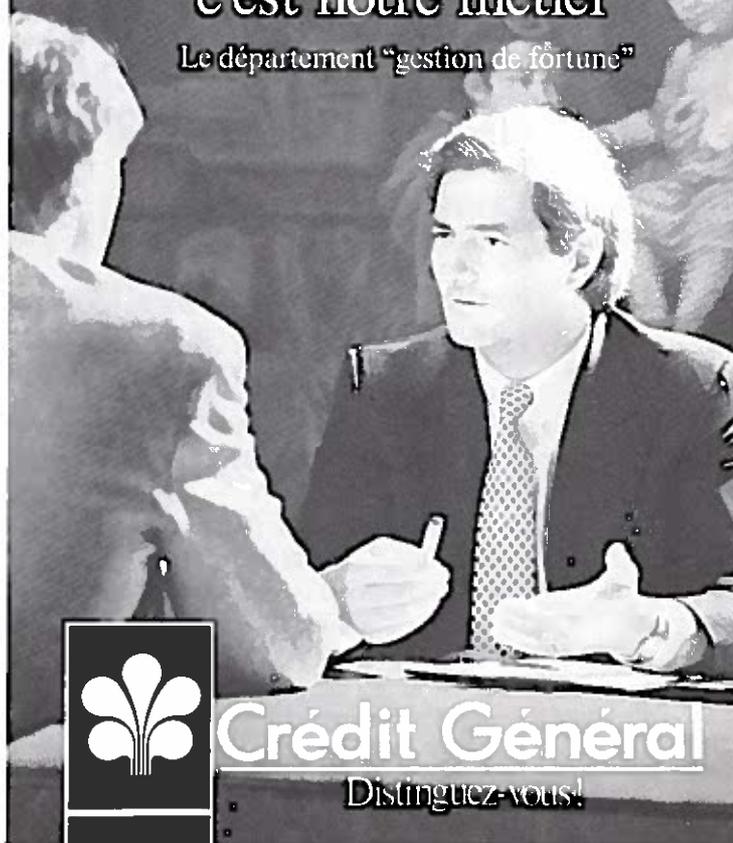
Contactez votre agent
du Crédit Communal
ou Crédit Communal Lease :
02/219.01.97

Rue Royale 192 boîte 21
1000 Bruxelles

Les conseils du Crédit Général

Analyser le contenu
de votre patrimoine mobilier
c'est notre métier

Le département "gestion de fortune"



Crédit Général

Distinguez-vous!

Propos autour d'Albert Cohen

Conférence de Me G. Tassin

au Cercle Marin

par Alain P. Couturier



Me Geneviève Tassin

(Photo : Christine de Ville de Goyet)

L'affluence au Cercle Marin ce pluvieux jeudi d'octobre était-elle due au charme persuasif de l'oratrice, ou au sentiment diffus de culpabilité de ceux qui, ayant soulevé un jour la masse imposante de la première édition de "Belle du Seigneur" pour la redéposer aussitôt (825 pages, 32 francs et autant d'heures de lecture commentait François Nourissier) sentaient confusément que le moment était venu de réparer une injustice ou de dissiper un malentendu ? Certains auteurs, on le sait, sont perpétuellement relus sans jamais avoir été lus.

Il convenait donc d'entendre parler d'Albert Cohen avant de le relire, car il n'eut pas, comme Simenon, plus de biographes que le commissaire Maigret ne résolut d'énigmes.

A juste titre, l'oratrice s'indigne que, des années après l'édition de son chef-d'oeuvre dans "La Pléiade", cette Rolls Royce de l'intellectuel, un auteur comparé en son temps à Joyce et à Musil ne fut pas honoré de la moindre mention par le Dictionnaire des Ecrivains français.

J'ai eu la curiosité de vérifier si le "Petit Robert 2", cette Bible de la litote, avait réparé cette omission : Cohen y est qualifié "d'écrivain suisse de langue française".

Las, s'il est vrai que les plaques de rues

de l'Hexagone accolent à Victor Hugo l'épithète "poète français", peu d'écrivains seront moins suisses que cet arbre de Judée dans la forêt française à moins que l'observation acérée de la haute société protestante suffise à conférer le droit de combourgeoisie dans la cité de Calvin.

Mais Me Tassin devait montrer avec talent combien l'oeuvre était viscéralement liée à la vie de son auteur qui passa la plus grande partie de son existence dans le chaste pays que le Léman arrose, lieu géométrique de la passion dévorante et sublime de ses personnages.

La vie d'un fonctionnaire international dans la Genève d'avant-guerre n'évoque pas nécessairement des images de tragédie. L'on peut imaginer que Cohen se consola de s'être vu refuser le prix Nobel après avoir échoué de peu au Goncourt. Mais c'est, au-delà de ses propres déchirures, des amours, des ambitions, des deuils et de la maladie, le destin du peuple juif qui obsédera fondamentalement ce fils d'im-

migrés chassés par les pogroms de la fin du siècle de Corfou, la Céphalonie de ses ouvrages.

Solal, Mangeclous, Ezéchiël, les Valeureux, autant de types humains géniaux, turbulents, ambivalents ou grinçants qui incarneront l'obsession de l'exil comme le désir d'intégration, qui témoigneront de la gloire de l'élection comme du drame de la persécution.

"Belle du Seigneur", roman-fleuve, récit plein de ricanements et de gémissements, d'une passion destructrice, mais aussi dénonciation de son imposture, est sans doute l'apothéose d'une oeuvre composée à de nombreuses années de distance. Certains croient y trouver l'écho du Cantique des Cantiques.

Elle ne se lit pas au premier degré : Arnold Mandel a vu en Cohen un procureur scrutant constamment du regard l'avocat qui mettra en pièces l'accusation.

La succession constante du tragique et du burlesque, l'imbrication de l'obs-

ession de l'échec et de l'amour de la vie, l'alternance de la crainte de la mort et d'un humour corrosif fascinent et donnent parfois le vertige.

Si l'on a reproché aux librettistes de Gounod d'avoir réduit l'obsession faustienne de la recherche désespérée de l'absolu au fait divers d'un détournement de mineure, nous ne blâmerons certes pas Cohen d'avoir associé les amours tumultueuses de l'éblouissant séducteur Solal à une étude de la médiocrité bourgeoise, à la caricature courtelinesque du milieu des organisations internationales et à la mise en scène géniale des ambitions bourgeoises de petits imbéciles au cœur vide.

Si Me Tassin se tailla le succès attendu en évoquant superbement la scène de bravoure où Solal annonce à la belle Ariane, épouse d'un fonctionnaire infortuné et belge de surcroît, qu'il la séduira "extasiée et les yeux frittés", elle eut soin d'explicitier ce narcissisme quelque peu écoeurant par le constat angoissé de l'auteur que

"les femmes aimaient surtout les forts... Je m'obligeais à faire le cruel alors que la seule envie que j'avais, c'était de leur apporter le petit déjeuner au lit".

Celui qui paraît un moment l'épigone de Nietzsche fut aussi l'enfant de dix ans humilié par les injures racistes d'un camelot imbécile dans la France de Drumont et de l'affaire Dreyfus qui précédera celle de Laval et de Pétain.

Il sera l'homme qui, au-delà de l'amour passion érigé en religion, prônera surtout la tendresse et la pitié.

L'homme d'action qui s'épuisera en vaines tentatives de création d'une légion juive pendant son exil à Londres, écrira aussi le déchirant "Livre de ma mère" où se mêlent amour, pitié, tendresse et remords.

L'hommage au peuple juif composé à plus de 83 ans dans ses "carnets 1978" sera la plus belle réfutation d'une certaine lecture de Nietzsche. Il exalte ses ancêtres qui ont "follement décidé, devant le mont Sinaï, qu'ils ne voulaient plus être de la nature et obéir à ses animales lois, mais qu'ils

obéiraient dorénavant à la loi morale, loi nouvelle qui allait par leur volonté, transformer le primate en homme".

Me Tassin donne assurément une meilleure idée de l'oeuvre d'Albert Cohen, de son style fiévreux et de sa verve incontrôlable, que ces modestes lignes ne peuvent rendre compte de la richesse de son exposé. Mais pourquoi aussi m'avoir refusé l'exclusivité du contenu de la présente publication! Me Tassin nous avoue avoir déserté son cabinet plusieurs jours dès l'éblouissement des premières lignes de la "romanesque passionnante et folle" aventure de Solal.

Si tant d'autres "abandonnèrent tout pour la suivre" (l'oeuvre de Cohen, pas Me Tassin) dans un état de stupeur, les longs applaudissements qui saluèrent son exposé donnèrent à penser qu'elle n'eut pas droit qu'à la reconnaissance de quelques hallucinés, mais de tous ceux qu'elle aura convaincus de se plonger dans une oeuvre "magnifique, extravagante et géniale".

LA CONFÉRENCE | 31



TRACTEBEL

Groupe d'entreprises industrielles à vocation internationale

L'électricité en Belgique

Le gaz en Belgique

L'électricité et le gaz à l'étranger

Les installations techniques et les services collectifs

Les communications

L'ingénierie

place du Trône 1
B-1000 Bruxelles
Téléphone : (02) 510 71 11
Télex : 21.852 TRACT b

Série noire sur nos "Mardis du Cinéma"

La malchance s'acharne sur notre ciné-club.

La 1ère séance n'a pu être annoncée à temps dans le périodique ... à cause des P.T.T.

En outre, comme à Cannes, une minorité de nos confrères a boudé la Palme d'or cannoise, cotée 9,5/10 par l'ensemble- moins classique!... de la critique bruxelloise.

Des problèmes de films se posent aussi. Nous avons exigé de l'inédit. Mais le grand public ne suit pas forcément. Un long succès, ou une brève carrière, contrarient nos prévisions.

En plus, les distributeurs ne disposent de la publicité requise par nous qu'in extremis, parfois. Pauvre Marc Libert! Pauvre M. De Stryker! Pauvres confrères cinéphiles qui ne fréquentent pas le Palais et n'en dévorent pas les valves, quotidienne-ment!

Par dessus le marché, il y a eu des omissions dans l'agenda de nos activités.

Sachez donc que, si vous n'y mettez pas du vôtre, l'opération Mardis du Cinéma sera une opération à perte, ce qui serait dommage vu la réduction obtenue (50%) et la qualité des films présentés.

Trois dates restent valables:

22 janvier 1991

19 février 1991

19 mars 1991

Notez-les dès à présent dans vos agendas.

Et gare à vous! Si nos espoirs continuent d'être déçus, on mettra les séances à minuit au lieu de midi! Ciné... ha! ha!

Les organisateurs

P.S. Pour les non abonnés, prix de l'abonnement aux 3 séances restantes: 300 frs. Pour les retardataires, prix de la place (si disponible): 100 frs.

TOURNOI DE SQUASH

**Samedi 2 février 91
à 14 heures**

Au Brussels Squash Rackets Club
Avenue Dupuich, 42
1180 Bruxelles

Inscriptions :

auprès de Maitre Danielle Byl
(tél. 344.77.29/344.09.80 -
fax 347.37.89) au plus tard
le samedi 19 janvier 1991.

Participation aux frais :

1.400 F pour les joueurs,

1.100 F pour les non joueurs
et les stagiaires de 1ère année.

Ce montant comprend un tournoi classique et un tournoi surprise, outre le repas du soir (fondue bourguignonne, vin, dessert) qui, avec la remise des prix et une soirée dansante, clôturera le tournoi.

Il doit être versé au compte
630.0215121.34

de la Conférence du Jeune Barreau,
au moment de l'inscription.

Le tournoi est ouvert à tous les destinataires du présent périodique.

BURO TY SMA

MOBILIER

CLASSEMENT

FOURNITURE

Pour vos problèmes

d'aménagement

de vos bureaux

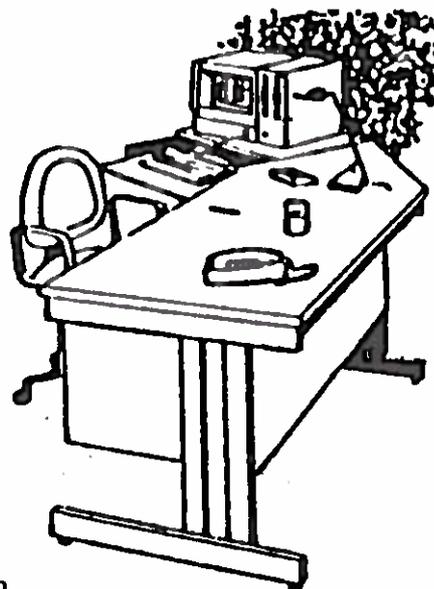
et de vos archives,

faites-nous confiance.

Nous mettons

20 années d'expérience

à votre service.



ETUDES

D'IMPLANTATIONS

CATALOGUE COULEUR

GRATUIT SUR DEMANDE

Tél.: 02/425 95 10

**Showroom + bureaux: 30 Av. du Château
1080 BRUXELLES (Koekelberg)**

Parking aisé - Ouvert du lundi au vendredi midi

Fax : 02/ 425 33 46

Cercle Marin

Jeudi 31 janvier 1991 à 20h30

Fondation Isi Collin
41, rue de Suède - 1060 Bruxelles

Me Charles de Selliers
"La cuniculiculture"



Jeudi 14 mars 1991 à 20h30

Fondation Isi Collin
41, rue de Suède - 1060 Bruxelles

Me Michel Forges
"L'influence ou le pouvoir?"



Communication du Conseil de l'Ordre

**COURS D'INTRODUCTION
A LA COMMON LAW
EN FRANÇAIS.
LES 4, 5 ET 6 FÉVRIER 1991
DE 14H30 À 18H30**

Un courrier du 22 octobre 90 vous a annoncé l'organisation par l'Ordre en collaboration avec le CICLEF, Centre International de la common law en français de l'Université de Moncton (Canada), d'un cours d'introduction à la common law, cours qui se donnerait en français, ce qui le rend accessible à tous.

En raison des importants retards postaux qu'a subis cette annonce, nous avons été contraints de reporter ces cours, initialement prévus pour les 12, 13 et 14 novembre 1990, aux lundi 4, mardi 5 et mercredi 6 février 1991 de 14h30 à 18h30.

Ce cours de 12 heures se donnera au Palais de Justice en la salle des

audiences solennelles de la Cour d'Appel, par le professeur Bilodeau de l'Université de Moncton.

Les objectifs du cours sont les suivants:

- 1) définir et distinguer les composantes de la common law;
- 2) comprendre l'organisation et le fonctionnement de son système judiciaire;
- 3) constater l'importance de la règle du précédent;
- 4) prendre connaissance des sources principales de la documentation juridique;
- 5) prendre note de l'organisation et du fonctionnement de la profession juridique dans une juridiction de common law.

Le plan du cours vous est déjà parvenu par courrier. Un plan plus détaillé sera affiché au vestiaire des avocats.

Nous sommes convaincus de ce que l'intérêt de formation ne vous échappera pas à l'heure de l'inter

nationalisation des affaires et à l'aube de l'ouverture du grand marché européen.

Du nombre d'inscrits à ce cours d'introduction dépendra la décision d'organiser ultérieurement d'autres cycles portant, par exemple, sur les obligations contractuelles, les responsabilités délictuelles, les sociétés commerciales et leur financement, ou d'autres aspects encore de la common law.

Le droit d'inscription pour les trois après-midi est de 1.000,- francs pour les avocats ayant moins de 5 années d'ancienneté au Barreau et de 2.000,- francs pour les avocats qui ont 5 années d'ancienneté et plus. Le prix n'est pas divisible.

Votre inscription sera enregistrée par la réception de votre virement au compte no 630-0226380-41 de l'Ordre avec la mention "Université de Moncton - Common Law".

La plume au vent

par Jennifer Waldron

Chaussez des lunettes à prismes qui inversent le haut et le bas. Après huit jours, la sensation de mal de mer disparaîtra et, au dixième jour, vous marcherez dans la rue sans voir le tram à l'envers.

Cette expérience est moins farfelue qu'elle ne le paraît.

Ne vous est-il jamais arrivé de dire qu'une personne comprenait tout de travers ou qu'elle voyait les choses à l'envers sans penser que c'était vous qui voyiez les choses à l'envers (par rapport à elle)? Si tel est le cas, ces lunettes pourraient vous être utiles à moins que vous ne préféreriez suivre des séminaires de communication.

Chacun voit la réalité à travers ses lunettes. Cela explique que plusieurs personnes, ayant vécu une même expérience ou observé un même fait, en feront une relation différente.

L'objectivité n'a jamais été de décrire ce que l'on voit mais de penser à quelle sorte de lunettes on portait au moment des faits.

C'est là le thème des livres exposés dans cette chronique.

MORT EN ARABIE,
par Thorkild Hanse,
traduit du danois,
Actes Sud, 427 pages.

L'an 1761. Six hommes partent sur un voilier pour une terre inconnue à l'époque et appelée l'Arabie Heureuse (il s'agit de l'actuel Yémen). Le plus vieux a 34 ans, le plus jeune, 28 ans.

Il y a là un philologue, un physicien botaniste, un mathématicien et astronome, un médecin physicien, un peintre graveur et un domestique.

Leur séjour doit durer 2 à 3 ans. Un seul de ces six hommes reviendra



vivant au Danemark, qui était le lieu du départ.

Il s'agit d'une expédition qui a réellement eu lieu et qui est connue de nos jours sous l'intitulé "Expédition Niebuhr" du nom d'un de ses participants.

A l'origine de cette entreprise, un orientaliste célèbre, le professeur Michaelis, qui a réussi à convaincre le Roi du Danemark de financer le voyage. Ce professeur est déiste et empiriste. Il considérait que la Bible était un ouvrage ordinaire, objet possible d'une critique et d'une interprétation historique.

Chacun des membres de l'expédition a pour mission de tenir un journal dont il doit envoyer une copie à Copenhague. Ce sont les récits de chacun des membres de ce voyage rassemblés en 1962 par le romancier danois Hansen qui fait la substance de cet ouvrage.

Et ces hommes qui partent?

Quel est leur but véritable?

La Bible a, tout au long de l'histoire, servi de prétexte pour les entreprises les plus invraisemblables telle l'Arche de Noé au Mont Ararat. Et s'il y avait autre chose? Car ce ne peut être par hasard que ces hommes ont choisi de partir vers un pays qui porte le nom d'Arabie Heureuse. Le bonheur, c'est peut-être cela le vrai but. Quelles sont les personnes qui, quand elles entreprennent un

voyage, oseront dire qu'elles sont à la recherche du bonheur?

RITES DE PASSAGE,
par Williams Golding,
traduit de l'anglais,
Gallimard, 259 pages.

Si l'histoire précédente se passe au XVIIIème siècle et est racontée par un contemporain, le récit de ce roman se situe à notre époque mais est racontée dans un style qui rappelle curieusement les romanciers anglais du XVIIIème siècle.

RITES
DE PASSAGE

L'ouvrage se compose d'extraits du journal tenu par un jeune anglais embarqué à bord d'un voilier en route pour l'Australie.

Ce journal est destiné à égayer les loisirs de son parrain resté en Angleterre. Survient un drame. L'histoire aurait pu s'arrêter là. Mais voilà, un jour notre narrateur s'empare de feuillets qui se révéleront être des lettres écrites par le curé du bord à sa soeur. Ces quelques lettres écrites par celui qui n'est autre que la victime de ce drame, donnent l'impression au lecteur de lire un deuxième roman.

LA FIN DE HORN,
de Christophe Hein,
traduit de l'allemand,
Editions Alinéa, 269 pages.

Un jour, des enfants jouant dans la forêt découvrent Horn pendu à une corde.

La police mène l'enquête.

Horn dirigeait le musée de Guldenberg, petit village dans l'est de l'Allemagne. Il venait de Leipzig où il avait dû abandonner une fonction importante en raison d'une sombre affaire politique.

Les habitants se souviennent. Sa logeuse, le fils de la logeuse, le maire, le médecin. Horn pèse sur l'âme des habitants et pour s'en libérer, ils vont chercher des coupables moraux et des innocents à condamner. Il y a ceux qui veulent oublier et il y a ceux qui, comme le maire, déclarent avoir une excellente mémoire "et à cause de cela, être perturbés. Car on ne peut, dit-il, à la fois bien dormir et bien se souvenir du passé".



On a beaucoup parlé du "faux" courage des écrivains de l'Allemagne de l'Est, lesquels pouvaient, en toute impunité, faire publier leurs ouvrages à l'Ouest tout en jouissant d'un certain statut à l'Est. Je ne sais trop ce qu'il faut en penser. Je trouverais cependant dommage de passer à côté de cet ouvrage qui démontre de manière féroce les falsifications inconscientes du passé.

L'EXPÉDITION,
de Per Olof Sundman,
Traduit du suédois,
Gallimard, 287 pages.

L'histoire se passe dans une forêt tropicale, dans les années 1880. Le romancier qui déclare ne connaître ni les tropiques, ni les années 1880, s'est inspiré des récits du célèbre explorateur anglais Stanley pour dresser le portrait d'un européen. Sir John, organisateur de l'expédition chargée de porter secours à un certain Kanchi Pacha. Le récit de cette exploration est raconté tour à tour par un lieutenant européen et par son interprète Jaffar qui n'est ni un indigène, ni un européen et qui pourrait être hindou.

Très vite, on s'aperçoit que lorsqu'ils parlent d'un même événement, ils ne se contredisent pas mais ils retiennent autre chose.

Ce livre reste cependant une énigme, certes l'on comprend que l'expédition tourne mal, sans doute en savons-nous plus que les narrateurs eux-mêmes, mais jamais nous n'aurons connaissance de ce qui a réellement eu lieu.

Sundman a sans doute voulu nous faire comprendre comment ce qu'il appelle les récits à la Stanley ont



quelque chose de trompeur. En effet, le voyageur qui va à l'étranger ne peut jamais connaître les régions visitées qu'en transportant avec lui un passé qui le conditionne et à travers lequel il tente de décoder ce qu'il voit. Le lieutenant et l'interprète voient les mêmes choses et cependant on pourrait croire qu'ils ne font pas la même expédition. Tous les récits de voyage sont donc des mensonges, mais celui-là vous laisse perplexe et fasciné.



LE FUSIL DE CHASSE,
de Yasushi Inoue,
traduit du japonais,
Edition Stock, 92 pages.

Ce livre rappelle l'école des femmes de Gide. Mais alors que le roman de Gide n'est sans doute pas le meilleur de ce qu'il a écrit, ce petit ouvrage d'Inoue peut être considéré comme un chef d'oeuvre.

En 92 pages, vous découvrez l'histoire d'une liaison d'un homme marié avec une femme célibataire, mère d'une fille, à travers trois lettres. Celle de la fille, celle de la maîtresse et celle de l'épouse.

Je n'en dirai pas plus mais je vous recommande vivement de lire cet ouvrage d'une très grande richesse même si les sentiments conjugués au mode japonais ne sont pas toujours accessibles à nos esprits occidentaux.

Chronique cinématographique

Quand les auteurs et réalisateurs se font plaisir...

par Guy Uyttendaele



L'allusion et la référence se pratiquent de plus en plus au cinéma depuis quelque temps déjà.

L'idée de cet article m'est venue en voyant et en y pensant encore après la vision, "Wild at Heart" de David Lynch que quelques membres, hélas trop peu nombreux, ont découvert en avant-première lors de notre premier mardi du cinéma.

Je sais que ce film est fort discuté et que nombre de spectateurs sont choqués par sa violence et sa représentation très réaliste des rapports sexuels entre protagonistes. Il n'en demeure pas moins intéressant et si la référence à "Elephant Man" est assez apparente quant à certains personnages épisodiques, les fanatiques de "Wizard of Oz" (vous le savez déjà, le Magicien d'Oz est un de mes films-culte!) sont frappés par des allusions fort claires, en images et dans les dialogues, à cette féerie d'avant-guerre, aussi douce, aussi sucrée, aussi gentille que "Wild at Heart" (Sailor et Lula) est cruel, violent et cynique. On parle de la bonne fée, de la mauvaise fée, du magicien lui-même (qui en réalité n'est qu'un imposteur sorti de l'imagination de l'héroïne); on voit même Lula, pitoyable et paumée, chausser des escarpins rouges qui devraient lui permettre de rejoindre le maunc



"Wild at Heart" de D. Lynch

certaine terre promise).

David Lynch n'est pas le seul à utiliser pareils clins d'oeil. Tout récemment, "Pretty Woman" avec Richard Gere et une nouvelle venue (fort appétissante et bonne actrice) Julia Roberts, n'y faillit pas. Si beaucoup de critiques y ont vu des similitudes avec "My Fair Lady", elle-même la transposition musicale de Pygmalion, par exemple la scène du match de polo fait penser aux courses d'Ascot dans le musical bien connu, une image m'a frappé beaucoup plus: au début du film, la caméra, comme l'héroïne, se promène sur Hollywood Boulevard où

étoiles dorées portant le nom des stars ornent le trottoir. Le seul nom sur lequel la caméra s'attarde est celui de Carole Lombard, grande vedette de la comédie américaine d'avant-guerre, par ailleurs femme de Clark Gable et morte en pleine gloire dans un accident d'aviation. Hommage ou dédicace?

Brian De Palma, grand admirateur d'Hitchcock, a multiplié les allusions à ce dernier et à ses films dans toute son oeuvre, mais n'a pas oublié d'inclure dans les "Incorruptibles" ("The Intouchables") une voiture d'enfant dévalant les escaliers de Grand Central, comme dans le "Cuirassé Potemkine" de S.M. Eisenstein!

Mel Brooks, lui aussi, est un des rois de l'allusion, comique cette fois.

Qui ne se souvient pas de la piscine à l'époque de l'Inquisition dans "la Folle Histoire du Monde", référence à "Bathing Beauty" (Le Bal des Sirenes avec Esther Williams)? Dans le même film, les trirèmes palestiniennes arboraient les insignes de la compagnie israélienne El Al sur leurs voiles!

"Young Frankenstein", du même Mel Brooks, peut être vu quasi uniquement sous l'angle de l'allusion: l'hilarité déclenchée n'en est que plus forte...

On y a vu un voyageur arriver dans une gare appelée Transylvania Station (cf. la Pennsylvania Station à New-York reprise dans la chanson de Glenn Miller "Chattanooga-

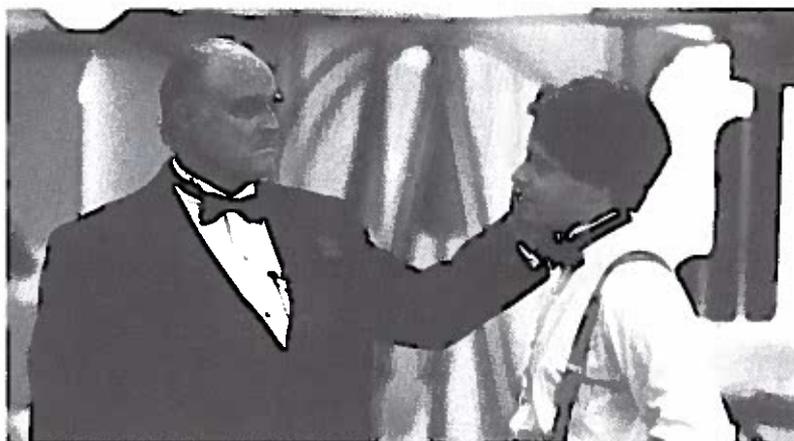
Choo", la vapeur dégagée par le train fait disparaître les protagonistes comme dans "Anna Karénine" avec Garbo et surtout ce moment infiniment drôle où la jeune première innocente, après avoir connu les affres de l'amour avec le monstre, entonne, avec la voix de Jeannette Mac Donald, le célèbre "Ah, sweet mystery of life" (du film du même nom).

"The Freshman" (Premiers Pas dans la Maffia) pousse plus loin la référence, Marlon Brando y reprend un rôle de maffioso, parfaitement décalqué du Parrain, en se parodiant lui-même; c'est très savoureux...

Dans "Ladro di Saponeta", la gentille comédie italienne dont j'ai parlé à l'occasion de sa sortie, la référence allusive au "Voleur de Bicycleette" de De Sica est clair à la fois dans une scène du film et dans le titre lui-même.

Jacques Demy, qui vient de mourir, se faisait plaisir à lui-même en évoquant des images en noir et blanc de "Lola" (Anouk Aimée) dans les "Demoiselles de Rochefort".

Rendons lui hommage, car il fut le seul à donner un ton particulier et personnel au film musical français qui, sans lui, en serait resté aux réalisations peu intéressantes et de circonstance mettant en valeur Tino Rossi, Charles Trenet et d'autres. Je me souviens de ma surprise à la première vision des "Parapluies de Cherbourg", et puis l'oreille s'y est accoutumée et ce premier film entièrement chanté connu un succès



*The Freshman
d'A. Bergman*

grandissant qui, ô ironie, se prolongea dans ses chansons reprises plus tard par de grandes vedettes internationales.

Malheureusement, après ces deux films importants et malgré "Lola" et "Peau d'Ane" (Catherine Deneuve, superbe), Demy ne retrouva plus le quelque chose qui fit sa popularité auprès des spectateurs.

Puisque les allusions nous ont menés aux films musicaux français, rappelons les films de Ray Ventura tant avant qu'après la guerre.

Si "Tourbillon de Paris" et "Feux de Joie" sont encore présents dans notre mémoire (Il y a des jours où toutes les femmes sont jolies!), que dire alors de "Nous irons à Paris", mémorable succès qui redora les finances de Ray Ventura, obligé de s'endetter jusqu'au cou pour pouvoir terminer ce film dont peu nombreux étaient ceux qui croyaient à sa carrière commerciale, pourtant devenue fulgurante et quasi mondiale.

Plus tard, il produisit une suite "Nous irons à Monte-Carlo", moins appréciée peut-être, mais dont une chanson "Tout mais pas cela" résonne encore tout particulièrement dans mon souvenir; il s'agissait de choisir une profession: "Avocat? un avocat, c'est noir et c'est triste; non, tout mais pas cela, tout tout mais pas cela"...

Je connais encore des anciens, stagiaires à l'époque, qui ont chanté cela, avec l'humour de circonstance...

C'est noir, mais ce n'est pas triste et je crois que c'est une des plus belles professions avec ses moments de joie et de découragement, de réussite et de déception.

La Conférence est plus âgée que le cinéma. Que sera ce dernier quand il aura atteint ses 150 ans, alors que la Conférence vivra aussi longtemps qu'il y aura des avocats!

Ad multos annos...

Jeudi 7 Février 1991 à 20 h 30

TRIBUNE DES GRANDES CONFÉRENCES

en la salle des audiences solennelles
de la Cour d'Appel (Palais de Justice)

Robert Laffont

Editeur

“CINQUANTE ANS DE PASSION”

Réservation des places : au secrétariat de la Conférence, de 9 h à 12 h (Tél.: 02/508 66 43)
Participation aux frais : membres : 100 F - non-membres : 350 F

Mardi 26 février 1991 à 20 h 30

PALAIS LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Ferme Rose - av. Defré 44 - 1180 Bruxelles

Me Adrien Wolters

“ADIEU NORGE”

Participation aux frais : 100 F
Inscription : au secrétariat de la Conférence (Tél.: 02/508 66 43 de 9 h à 12h)

échos des autres barreaux

CHRONIQUE

par Marc Libert



1. Le pendant de notre "Journal des Procès", le mensuel "Maîtres" paraissant au Québec, nous révèle dans son numéro d'octobre 1990, le résultat d'un sondage effectué auprès de ses lecteurs, tant juristes que non juristes.

Est-il opportun qu'un cabinet d'avocat s'intègre dans un bureau multidisciplinaire comprenant notaires, huissiers, réviseurs d'entreprises, comptables...?

La question est chez nous aussi de grande actualité.

Voici l'avis des québécois.

Question 1:

Existe-t-il pour les professionnels plus d'avantages que de désavantages à l'exercice en multidisciplinarité ?

Oui: 69%

Question 2:

Le public sera-t-il mieux servi et protégé par des cabinets de professionnels exerçant en multidisciplinarité ?

Oui : 51%

Question 3:

Le gouvernement devrait-il permettre l'exercice des professions en cabinets multidisciplinaires ?

Oui: 73%

Question 4:

Le regroupement en une seule firme pourrait-il permettre aux professionnels de mieux s'adapter aux nouvelles conditions du marché et contribuer à la stabilité de ces entreprises ?

Oui: 42% Non:47%

Question 5:

La multidisciplinarité peut-elle encourager l'exercice illégal d'une ou de plusieurs professions par des membres d'un cabinet et diminuer

ainsi la qualité du service professionnel offert ?

Non: 78%

Question 6:

La constitution de bureaux multidisciplinaires pourrait-elle favoriser les situations de conflit d'intérêts entre professionnels ?

Oui: 37% Non: 49%

2. Frances Shelley Wees écrivait en 1937 dans sa "Leçon de géographie": "Le Canada est délimité au nord par l'or, à l'Ouest par l'Orient, à l'Est par l'Histoire et au Sud par des amis."

Le vent de liberté né de l'histoire de l'an 1989 et porteur de tant de particules d'espoir a franchi l'Atlantique et souffle aussi dans le coeur de nos confrères canadiens.

Par l'Ouest, c'eût été hélas plus improbable, l'Orient étant généralement plus inflexible que l'histoire.

12 avocats hongrois ont été accueillis durant 3 mois, de septembre à décembre par l'Association du barreau canadien, regroupant 37.000 membres pour "en savoir plus sur le système de justice canadien et mieux comprendre le fonctionnement d'une démocratie", déclarait le Président de cette association dans le journal "Barreau" du 15 octobre dernier.

Nos confrères hongrois ont pu ainsi au sein de cabinets-hôtes se familiariser avec les concepts fondamentaux du droit et de l'administration de la Justice dans un pays libre.



Indes et Népal

C'est l'Inde ... mais moi j'aime!

par François Motulsky

"On ne peut demander à des gens de mourir aujourd'hui pour mieux vivre demain" (Mahâtmâ Gandhi).

J'ai reçu des instructions précises: il y a trop de candidats pour le voyage en Inde, aussi mon billet est-il rédigé dans l'esprit d'en décourager un certain nombre afin que la sélection s'opère sur base de critères tels que courage, persévérance ou détermination plutôt que du triste mérite de la seule ancienneté...

Voilà l'avantage que possèdent ceux qui remettent leurs articles in extremis, celui d'éviter toute censure, le président de la Conférence et le responsable du périodique n'ayant plus le loisir de prendre connaissance des lignes publiées dans ces colonnes avec leur apparent imprimatur - ô erreur funeste.

Je suis parti six semaines en Inde, dans l'Inde profonde, celle des villes monstrueuses, Haïdarâbâd, où la pauvreté est si grande que l'on apprend à devenir indifférent même à l'agonie des mendiants sur le bord des chaussées boueuses, celle des villes-temples, Tiricirapalli (Trichi pour les intimes), où la prière devient bourdonnement, celle des villes-fleuves, Cochîn, où comme le dit si machiavéliquement Salman Rushdie (mais pouvait-on attendre autre chose d'un tel écrivain), les palais des Maharadjahs subissent l'implacable loi de la déprédation égalitaire du XXème siècle. C'était en 73, c'était hier, c'est encore comme cela aujourd'hui et le Gange charriera encore une multitude de bûchers avant que le peuple indien n'ait seulement l'envie de modeler sa terre à l'image des quelques indiens modernes - industriels, cinéastes ou

hommes d'affaires - que vous rencontrerez dans les villes plus touristiques de Dehli, Kahjuraou ou encore Agra.

Comme Jacques Van Gelder ou d'autres grands reporters du Jeune Barreau, j'avais visité nombre de pays exotiques et colorés, vécu au Maroc et gravi la pyramide de Têhotihuaca. J'avais lu, fait des exercices d'endurance, j'étais jeune, bref j'étais prêt pour ce voyage, du moins je croyais l'être. J'étais de surcroît en bonne compagnie, puisqu'avec mon épouse et un couple d'amis qui retournait pour la troisième fois en Inde et qui en connaissait par coeur toutes les odeurs et les saveurs.

Et pourtant! Le choc que vous ressentirez quand vous poserez le pied sur la terre rouge de Dehli, au milieu de ces gens à la peau mate et à la taille aussi fine que leurs traits du visage, souvent pieds-nus ou en sandales et vêtus de simples dothies ou de saris chatoyants, ce choc est inévitable. La perfection du Taj-Mahal ou la sérénité des jardins de Mughal dominés par la chaîne fabuleuse de l'Himalaya ne sont rien à côté du sentiment qui vous attend. Vous venez faire du tourisme et

c'est vous qui êtes la curiosité. Vous apportez vos valeurs et vos certitudes et vous vous noyez dans un autre monde, dans une foule qui vous absorbe, qui vous digère, qui vous intégre. Stop! Ne lisez pas au-delà de cette limite: vous devenez une partie de l'Inde, vous êtes déjà un Indien (sur la technique stomacale, cf. J. Van Gelder in "La Conférence", 90-91, No 2, p. 41: c'est comme il dit, mais meuh que moi).

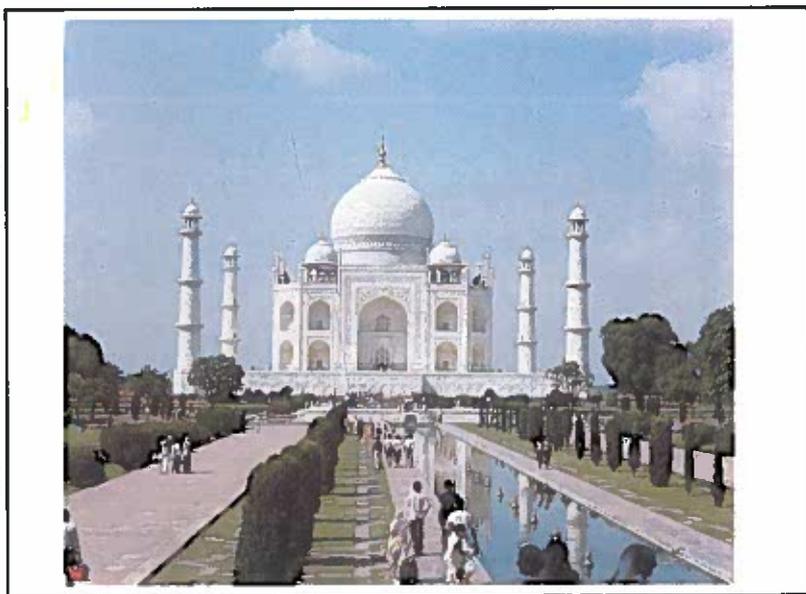
Pauvreté, résignation, spiritualité, chacun y trouvera ce qu'il porte en lui-même. Il est certain que les sourires francs des enfants que vous rencontrerez, les regards lumineux de brâhmanes que vous croiserez ne suffiront pas à vous faire oublier que ce peuple vit encore aujourd'hui dans un système de castes et d'exclusions, de superstitions et de croyances qui gênent elles-mêmes l'impossibilité de cette nation d'accéder à un statut plus moderne.

Mais toutefois, ne lâchez pas le groupe: vous risqueriez de n'avoir plus envie d'y retourner et de vous fondre encore davantage dans cette spiritualité ambiante qui donne un sens profond à notre existence, qui transforme les riches en pauvres pour leur permettre de se rapprocher du royaume céleste. Râma, Râma, Râma, chaque prière vous aide à gagner le Nirvâna et les saints sont les mendiants qui vous donnent ainsi la chance d'avancer sur le chemin de la réincarnation pour le prix d'une aumône en roupie de sansonnet.

Deviendrez-vous çivaïstes, vishnouïstes, jaïn ou disciple de Krish-



L'auteur en Indes en 1973: l'envoûtement



nouistes, jaïn ou disciple de Krishna après avoir découvert la Bhagavadgîtâ? J'entends déjà saluer le retour du groupe aux cris de "Sikh les voilà" (non, ce n'était si facile. Il fallait oser).

Les thés au lait brûlants que l'on sert dans des tasses de faïence mais que l'on boit dans les soucoupes, les épices ocres qui raviront vos yeux et détruiront vos muqueuses, les lits aux draps éclatants de blancheur dont le moelleux est peut-être à l'origine de l'art des fakirs ou de celui de la lévitation, tout cela vous le découvrirez et jamais ne l'oublierez.

Quinze jours seulement. Je n'aurai pas le mauvais goût de vous parler de tout ce que vous ne verrez pas, ni l'outrecuidance de vous dévoiler des secrets que le président vous a mitonnés. L'Inde aux mille visages est fascinante et ensorceleuse, vous le savez puisque vous êtes inscrits.

Qu'ajouter? Juste le conseil d'un connaisseur: l'imprudence alimentaire est la mère de tous les maux (de ventre). Aussi faites goûter préalablement les mets que l'on vous sert au président ou à l'officier de bouche, cette précaution n'étant pas suffisante pour vous sauver la vie, mais nécessaire pour avoir la consolation de savoir que les véritables responsables seront châtiés. Alors, que ceux qui ont de bons collaborateurs ou des associés fidèles n'hésitent plus: découvrir les merveilles de ce pays qui est presque à lui tout seul un continent vaut bien quelques hypothétiques ennuis gastriques. Et que les autres partent en Suisse où le lac Léman bordé des chaînes montagneuses est au Nagil Lac du Kashmeer ce que Bruges est à Venise. Comment, c'est la dernière fois que j'écris dans le périodique? Râma, Râma, Râma ...

POUR RAPPEL : le traditionnel voyage de la Conférence emmènera les participants aux Indes et au Népal du vendredi 26 avril au dimanche 12 mai 1991 (8 jours ouvrables eu égard au 1er mai et à l'ascension).

Le prix du voyage est fixé de la manière suivante:

- avocats membres: 74.950 fr

- stagiaires: 67.450 fr

- supplément single: 22.500 fr

Le prix sera le cas échéant revu dans le sens de la hausse ou de la baisse avec un maximum de 10%, notamment en cas de hausse du cours du dollar ou des tarifs aériens. (Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'une hausse est programmée en novembre prochain).

Les prix comprennent: les trajets en avion, la pension complète (sous réserve de deux ou trois repas libres) en hôtel Cat. Luxe, certaines soirées folkloriques, l'accompagnement, les visites et excursions et les taxes d'aéroport.

Les prix ne comprennent pas: les boissons et les dépenses personnelles, les frais de visa, les vaccins, les assurances individuelles.

Les inscriptions seront prises moyennant le versement d'un acompte de 15.000 francs par personne au compte n° 630-0295260-51 de la Conférence.

Le solde du prix est ensuite payable en mensualités égales pour le 31 mars.

La Caisse Privée se tient à la disposition de ceux qui souhaiteraient obtenir une ligne de crédit pour financer le voyage et ce à des conditions particulières.

Le nombre de participants est strictement limité et il est donc recommandé de s'inscrire le plus rapidement possible. Le cas échéant une liste d'attente sera constituée.

En cas d'annulation, l'acompte sera restitué sous déduction d'une somme de 20.000 francs jusqu'au 31 mars. Après le 1er avril, aucun remboursement ne sera effectué. Il est donc conseillé de souscrire une couverture d'assurance annulation.

Pour compléter
votre équipement
professionnel
sans entamer
vos réserves

TotaLEASE

136 avenue Eugène Demolder - 1030 Bruxelles
Tél. 02/216 38 65 - Fax 02/216 13 22 - Télex 21011 PEXBEL

les frères
Debekker

S.A.

traiteurs

95 RUE CHARLES DE GROUX
1040 BRUXELLES

(02) 736 00 40

TELEFAX: (02) 733 23 54

CAISSE PRIVEE BANQUE

L'ART D'ETRE VOTRE BANQUIER

GESTION DE PORTEFEUILLE

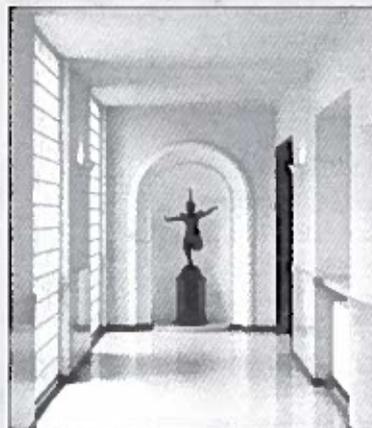
Actions, obligations,
sicavs et autres produits financiers

CREDITS

Toutes formes de crédit et leasing

AU-DELA DU SERVICE FINANCIER

Acquisition et fusion de sociétés
Gestion immobilière
Secrétariat social et gestion comptable



UN SERVICE PERSONNALISE

S I E G E S O C I A L
PLACE DU CHAMP DE MARS 2 - B-1050 BRUXELLES (IXELLES)
TEL: (02) 518 92 11 - TELEFAX: (02) 513 58 94

Mini-recyclage : La loi du 20 juillet 1990 sur la détention préventive

par Alain Vergauwen



Elle n'était pas encore entrée en vigueur qu'ils la connaissaient déjà sur le bout des doigts... C'est en effet le 19 novembre 1990 que deux orateurs de choix - Monsieur le Procureur du Roi Dejemeppe et Me de Beco - nous ont entretenus, pendant près de deux heures, au sujet d'une loi qui allait entrer en vigueur le 1er décembre : la nouvelle loi sur la détention préventive.

Ouvrant le feu, Monsieur Dejemeppe mit en exergue, avec la précision et la clarté qu'on lui connaît, les réformes fondamentales apportées par le législateur à la loi de 1874 en vue d'accentuer le caractère exceptionnel de la détention préventive d'une part et, d'autre part, de renforcer les garanties du citoyen.

Quant aux mesures relatives au mandat d'arrêt, la loi du 20 juillet 1990 a ainsi notamment instauré :

- l'élévation à un an du seuil de la peine applicable pour décerner un mandat d'arrêt;

- la suppression du mandat d'arrêt de droit, tout mandat devant être motivé;

- le renforcement des critères pour décerner un mandat avec la notion d'absolue nécessité pour la sécurité publique seulement à laquelle s'ajoute (lorsque la peine applicable est inférieure à 15 ans de travaux forcés), le danger de fuite, de récidive, de déperdition des preuves ou de collusion avec les tiers;

- la possibilité, pour le juge d'instruction, de remplacer le mandat d'arrêt par une mesure alternative ou

de la lever d'autorité dans les 5 jours...

Quant aux mesures destinées à mieux protéger les droits de la détenu, Monsieur Dejemeppe mentionna, entre autres, la remise à l'inculpé des copies d'interrogatoires, la liberté de contact entre l'inculpé et son conseil même en cas de mise au secret, la possibilité de demander un interrogatoire récapitulatif mensuel en présence de l'inculpé, de son conseil et du Procureur du Roi, la possibilité de demander la publicité des débats en chambre du conseil après 6 mois de détention...

Revers de la médaille, la nouvelle loi a sensiblement alourdi le travail des juges d'instruction, mais aussi celui des avocats.

C'est précisément sous l'angle du rôle de l'avocat que, tout naturellement, Me de Beco analysa, en praticien averti de la procédure pénale, les dispositions nouvelles.

Pour relever la brèche creusée par le législateur dans le sacro-saint principe du secret de l'instruction, par le biais de l'instauration - timide mais réelle - d'une "ébauche de contradictoire".

Et Me de Beco de souligner notamment :

- l'obligation pour le juge d'instruction d'informer le prévenu qu'un mandat d'arrêt va être décerné contre lui, pour permettre à ce dernier de faire valoir ses observations.

Me de Beco regrettera que la présence du conseil de l'inculpé n'ait pas été autorisée dès ce moment;

- en cas de mandat d'arrêt, la remise des copies des procès-verbaux d'audition de l'inculpé concerné - et aussi ceux des autres personnes inculpées dans la même affaire ?

- la mainlevée possible du mandat d'arrêt dans les 5 jours, qui permet un dialogue entre l'avocat et le juge d'instruction afin d'envisager, le cas échéant, des "mesures alternatives";

- la non-application de la mise au secret à l'avocat, dont ce dernier devra user avec bonne foi;

- la possibilité d'un interrogatoire récapitulatif mensuel en présence du conseil et du Procureur du Roi, sans toutefois que ces derniers ne soient autorisés à plaider ou réquerir.

Tout en se réjouissant de cette nécessaire évolution, Me de Beco n'a pas manqué de conclure son exposé en posant, à juste titre, ces questions cruciales: qui pourra payer ces avocats dont on exige encore plus de disponibilité ? N'y a-t-il pas un risque de voir apparaître une défense "à deux vitesses", au préjudice des plus démunis?

Le droit change, s'adapte et c'est tant mieux. Mais à quel prix ?

Mini-recyclages

Rappel

Comme chaque année, la Conférence du Jeune Barreau organise une série de mini-recyclages touchant à la plupart des branches du droit.

Afin de leur donner un dynamisme nouveau et d'en élargir l'accès aux nombreux juristes non-avocats, ces mini-recyclages - à l'exception du premier - se déroulent le samedi matin, dans le dernier complexe de salles de réunion et de conférences qu'a vu naître Bruxelles, la "Sky-Room" au sommet de la tour I.T.T. La qualité des orateurs assurera un niveau scientifique comparable à celui des "grands recyclages". Un ouvrage sera publié et distribué aux participants à l'occasion de chaque mini-recyclage.

Le premier de ceux-ci s'inscrira dans le cadre du 150ème anniversaire de la Conférence. Consacré au Droit Européen, il sera organisé à la Commission des Communautés Européennes, l'après midi. Les hôtes étrangers de la Conférence pourront ainsi y participer.

Au cours de cette année judiciaire, les mini-recyclages suivants seront organisés:

I. Le jeudi 10 janvier 1991, à partir de 14h30 :

la Commission des Communautés Européennes accueillera, au centre de Conférence "Albert Brochette", rue Froissart, 38 à 1040 Bruxelles, un

APRÈS-MIDI DE DROIT EUROPEËN

sous la direction scientifique et la présidence de Me Michel Waelbroek.

14h30 : *Allocution de bienvenue* par M. Jean-Louis Dewost, Directeur général du service juridique de la Commission des Communautés Européennes;
14h45 : *"Le contrôle des concentrations selon le régime du règlement nr 4064/89 du Conseil"*,

par M. Roger Daout, fonctionnaire à la Direction Générale de la concurrence de la Commission et

M.M. Barry Hawk, Skadden, Arps, Slate, Meagher et Flom, de Bruxelles;

15h45 : Discussion;

16h15 : Interruption;

16h30 : *"Les droits de la défense des entreprises dans les procédures d'enquête engagées par la Commission"*,

par Me Jean-François Bellis, de Bruxelles et M. Willy Alexander, de La Haye;

17h30 : Discussion;

18h : Fin des travaux.

II. Le samedi 19 janvier 1991, de 9 à 12 h :

DROIT PÉNAL DES AFFAIRES

- Direction scientifique :

Mr. Jean Spreutels:

"Le délit de blanchiment"

- Intervenants :

Me Patrick Mandoux :

"Aspects récents du droit de la preuve"

Me Françoise Roggen :

"Faux, usage de faux et prescription"

III. Le samedi 2 février 1991, de 9 à 12 h :

DROIT FAMILIAL : L'INTERVENTION DU JUGE DE PAIX DANS LES CONFLITS ENTRE ÉPOUX

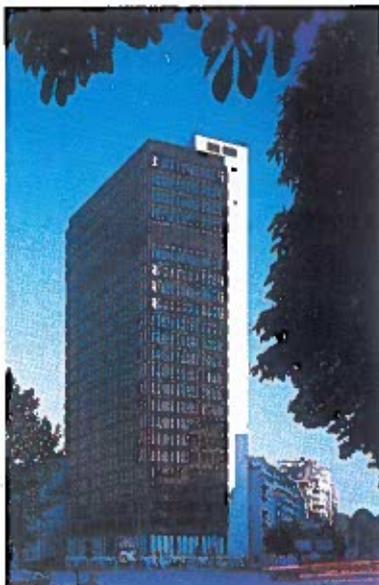
- Direction scientifique :

Mme Marie-Thérèse Meulders-Klein

- Intervenants :

M. Christian Panier

Me Viviane Pouleau



La Tour I.T.T.

IV. Le samedi 2 mars 1991, de 9 à 12 h :

**LA RESPONSABILITÉ
DES ASSOCIÉS, ORGANES
ET PREPOSÉS DES SOCIÉTÉS**

- Direction scientifique :
Me Jean-Luc Fagnart : "*La responsabilité des organes de la société*"
- Intervenants:
Me Xavier Dieux : "*La responsabilité des associés*"
Me Christine Dalcq : "*La responsabilité du fait des préposés*"

V. Le samedi 20 avril 1991, de 9 à 12 h :

**DROIT SOCIAL :
LES FAUX INDÉPENDANTS**

- Direction scientifique :
Me Claude Waniez : "*Qualification et subordination*"
- Intervenants:
Me Jacques Clesse : "*Opposabilité à l'ONSS*"
Me Robert de Baerdemacker : "*Conséquences financières*"

VI. Le samedi 25 mai 1990, de 9 à 12 h :

DROIT DES SOCIÉTÉS

- Directeur scientifique :
Me Pierre Van Ommeslaghe
Le sujet du recyclage sera arrêté en fonction de l'actualité législative.

Participation aux frais

(en ce compris les frais d'acquisition des ouvrages):

- Etudiants et stagiaires:
- 1.500 F par recyclage,
- 5.000 F pour 4 recyclages,
- 7.500 F pour les 6.

- Avocats membres:
2.000/6.750/10.000 F

- Non-membres:
3.000/10.000/15.000 F

Inscriptions:

Au secrétariat de la Conférence
(Tél. 506.66.43, de 9 à 12h)

et par versement au compte
nr 630-0215121-34 avec mention
"mini-recyclage(s) I, II, III, IV, V
et/ou VI"



JANVIER

Jeudi 10 à 14 h 30 :
Mini-recyclage de droit européen

Vendredi 11 à 11 h :
Séance solennelle de rentrée

Vendredi 11 à 19 h 30 :
Banquet de rentrée

Dimanche 13 à 11 h :
"Controverses" sur R.T.L.-T.V.I.

Samedi 19 à 9 h :
Mini-recyclage de droit pénal des affaires

Mardi 22 à 12 h :
Cinéma

Mardi 22 à 20 h :
Abonnement pluri-théâtre :
"Quelque part dans cette vie"

Jeudi 31 à 20 h 30 :
Cercle Marin :
Me Charles de Selliers

FEVRIER

Samedi 2 à 9 h :
Mini-recyclage de droit familial

Samedi 2 à 14 h :
Tournoi de Squash

Mardi 5 à 20 h :
Abonnement pluri-théâtre :
"Le retour au désert"

Jeudi 7 à 20 h 30 :
Grande Conférence :
Robert Laffont

Mardi 19 à 12 h :
Cinéma

Mercredi 26 à 20 h 30 :
Palais littéraire et artistique:
Me Adrien Wolters

MARS

Samedi 2 à 9 h :
Mini-recyclage sur la responsabilité des associés, organes et préposés des sociétés

Vendredi 8 à 8 h 45 :
Journée d'études :
"La vie du contrat à prestations successives"

Jeudi 14 à 20 h 30 :
Cercle Marin : Me Michel Forges

Mardi 19 à 12 h. :
Cinéma

Mardi 26 à 20 h :
Abonnement pluri-théâtre :
"Le canard à l'orange"

ADRESSOGRAPHE

La conférence du Jeune Barreau possède un adressographe complet et régulièrement mis à jour de l'ensemble de ses abonnés. Elle le met à la disposition de tous, et à des conditions spéciales pour les membres en règle de cotisation. Utilisez-le pour vos changements d'adresse.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de la Conférence, de 9h à 12h (tél. : 02/508 66 43).

PETITES ANNONCES DANS LE PERIODIQUE

Cette rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces. Merci de faire parvos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence au plus tard trois semaines avant notre date de parution (soit, pour les prochains numéros, avant le 5 octobre, le 5 décembre, le 5 février, le 5 avril et le 5 juin).

Prix : 750F pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces).

GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS

Sensible à une demande nouvelle, la Conférence centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si vous êtes intéressés par ce service, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président, Me Philippe GERONDAL, (tél. : 02/ 345 91 83.).

ARTICLES A PUBLIER DANS LE PERIODIQUE.

Vos articles et vos suggestions sont les bienvenus. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet ou faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs, nous serons heureux de publier votre contribution. Veuillez à cet égard contacter Me Agnès THEUNISSEN, (tél.: 02/ 675 30 30.).

COTISATIONS

Voici le montant des cotisations pour l'année 1990 - 1991 :

Avocats stagiaires : 1.000 francs

La carte de membre sera offerte aux stagiaires de 1ère année qui viendront la retirer au secrétariat de la Conférence, avant le 1er avril 1991.

Conjoint d'un avocat stagiaire : gratuit

Avocat inscrit au tableau : 1.800 francs

Conjoint non avocat : 1.000 francs

Membres de la famille judiciaire

et juridique : 2.200 francs

Membres sympathisants : 2.500 francs

Seuls les membres en règle de cotisation peuvent participer gratuitement à de nombreuses activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont aussi seuls admis à participer aux élections en fin d'année.

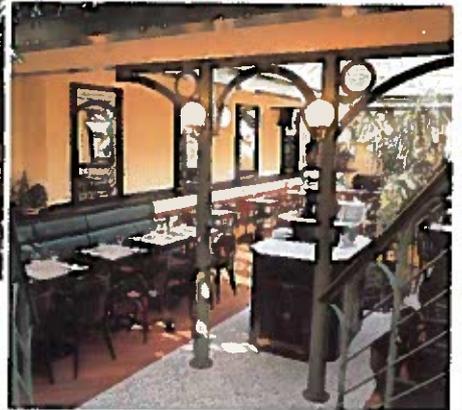
Faites-vous membre de la Conférence du Jeune Barreau, en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint, au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence au moyen du bulletin de virement ci-joint.

Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Vous en êtes déjà remerciés.

L A B R A S S E R I E



M A R E B O E U F



Le quartier - au cimetière d'Ixelles, qui est un peu notre Père-Lachaise bruxellois, historique et romantique - ne manque ni de mouvement, ni de pittoresque, ni de charme, ni d'ambiance.

"La Brasserie Mareboeuf" lui en ajoute. A peine installée dans son décor tout à fait original et typique de bistrot moderne, le restaurant attire une clientèle qui se sélectionne d'elle-même, misant sur deux atouts.

Sur le nom et la carrière dense, connue, exemplaire de Philippe Lottin, ce jeune homme gai qui est déjà un vieux professionnel.

Et sur l'enseigne qui unit "marée" et "boeuf", La vraie brasserie, quoi!

Avec son service plein d'allant.

Son bar bien en vue et l'armoire conditionnée pour le débit exact au verre de vins-copains.

Sa Carte où se surprennent d'un seul coup d'oeil les choix inattendus et bienvenus de froid et de chaud, de piquant et de doux; de frais, toujours.

Et l'écailler à son poste d'infatigable mareyeur... ■

Deze buurt - van het kerkhof van Ixelse, dat je een beetje kan beschouwen als het Brusselsse Père-Lachaise, even historisch en romantisch - ontbreekt het zeker niet aan animatie, schilderachtigheid, charme of sfeer. Dat is mede een verdienste van "La Brasserie Mareboeuf". Sinds kort heeft dit restaurant zich geïnstalleerd in een bijzonder origineel en typisch decor van moderne bistro. Het kliënteel selecteert zichzelf, en mikt daarbij op twee troeven. Op de naam en de rijkgevulde, vermaarde, voorbeeldige loopbaan van Philippe Lottin, een vrolijke jongeman die nu al een "ouwe" rot in het vak is. En op de naam van de zaak, die tegelijk doet denken aan vis (marée) en vlees (boeuf). Een echte brasserie dus! Met een erg voortvarende bediening. Een als uitstekend aangeschreven bar, en een geklimatiseerde kast die ervoor zorgt dat onze dierbare wijn op de perfecte temperatuur geschonken wordt. Een Kaart die je nu één enkele blik al doet verbazen over de ontrentachtig maar erg graag geziene keuze aan gerechten: koud of warm, zacht of pikant, vers zijn ze in elk geval. En onstilbaar blijft de honger naar schaaldieren en zeevis... ■

The neighbourhood of the Ixelles cemetery, Brussels' version of the historic and romantic Père-Lachaise in Paris, lacks neither bustle nor picturesque charm and atmosphere.

"La Brasserie Mareboeuf" is part of it. Barely established in its highly original and typical setting of a modern "bistro", the restaurant already draws a select clientèle.

There are two good reasons for this. First, the name and the well-known, fruitful and exemplary career of Philippe Lottin, a cheery young man who is already an old hand at this trade.

And second, the establishment's name, which blends "la marée" (fresh seafood) and "boeuf" (beef). This and its breezy service make it a true "brasserie".

It possesses a conspicuous bar and a special dispenser for a friendly glass of wine. A glance at its menu offers a surprising and enticing choice of cold and warm, spicy and sweet dishes, always fresh.

And an oyster seller behind his stand tirelessly offers his wares... ■

Le charme de l'efficacité



Mobilophone Bosch MT4501 SB

"Vendredi, 15h 30, Autoroute Bruxelles-Ostende. Le dernier rendez-vous de la semaine, le plus important; cet après-midi, je signe l'affaire de ma vie. Et après? ... Après, j'irai retrouver Chloé, qui m'attend à 18h précises à l'aéroport. Ensemble nous nous envolons vers Venise..."

Ça y est c'est maintenant qu'il fallait que ça arrive! Les voitures ralentissent... c'est le bouchon, au train où nous avançons je n'ai aucune chance d'être à l'heure, et pas moyen de prévenir..."

Pour vous qui vivez deux journées en une, vous qui êtes constamment entre deux rendez-vous et qui avez votre bureau dans votre voiture, voici de quoi augmenter votre productivité: le tout dernier mobilophone Bosch.

Annuler un rendez-vous, prévenir d'un retard, conclure une affaire et être constamment en contact avec votre bureau à tout moment, ce sont des choses indispensables pour un homme actif.

Le mobilophone Bosch commercialisé par TELENORMA est robuste, facile à utiliser et

fiable. Sa conception est sobre et esthétique. Grâce à son exceptionnelle modularité il est en mesure de satisfaire vos besoins actuels mais également de s'adapter à vos exigences futures, le tout assuré par une équipe de professionnels. Renseignez-vous vite. Pour en savoir plus sur ce système, appelez le 02/266.02.66 ou complétez le bon ci-dessous.

BON

J'aimerais en savoir plus sur le mobilophone Bosch. Veuillez me faire parvenir une documentation détaillée.

Nom: _____

Nom et adresse de la société: _____

Téléphone: _____

Telenorma s.a.
Rue de Ransbeek 230
1120 Bruxelles
Tél. 02/266.02.11



TELENORMA
Bosch Telecom